

AGGLO

2026

UN PROJET POUR
NOTRE TERRITOIRE



01 ATTRACTIVITÉ & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- p.10 **•1** MISER SUR L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE A TRAVERS LA MONTÉE EN QUALITÉ DE L'ACCUEIL ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES
⇒
- p.13 **•2** ACCOMPAGNER LES COMMERCANTS ET LES ARTISANS DE PROXIMITÉ ET REQUALIFIER LES ZONES COMMERCIALES PÉRIPHÉRIQUES TOUT EN MAINTENANT LES ÉQUILIBRES ÉCONOMIQUES
⇒
- p.15 **•3** GARANTIR LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE
⇒
- p.18 **•4** ALLER VERS UNE AGRICULTURE SOUTENABLE
⇒

03 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

- p.38 **•1** AMÉLIORER SIGNIFICATIVEMENT LES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN
⇒
- p.40 **•2** TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
⇒
- p.42 **•3** PATRIMOINE ET ESPACES INTERCOMMUNAUX
⇒
- p.44 **•4** LE GRAND CYCLE DE L'EAU
⇒
- p.45 **•5** LES DÉCHETS
⇒
- p.46 **•6** LES ESPACES NATURELS
⇒

02 SOLIDARITÉS HUMAINES

- p.22 **•1** PERSONNES ÂGÉES
⇒
- p.25 **•2** PETITE-ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE
⇒
- p.31 **•3** PRATIQUES CULTURELLES ET DIFFUSION
⇒
- p.34 **•4** FAVORISER LE SPORT POUR TOUS
⇒

04 COHÉSION ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES

- p.48 **•1** SOLIDARITÉS ENVERS LES COMMUNES ET LE TERRITOIRE
⇒
- p.51 **•2** POLITIQUE DE L'HABITAT, AMÉNAGEMENT ET FONCIER
⇒
- p.53 **•3** DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, POLITIQUES DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET DE REVITALISATION DU CŒUR DE VILLE
⇒
- p.55 **•4** ASSEOIR LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET AMÉLIORER LA COMMUNICATION
⇒

Au terme de sept mois de travail collectif, **Agglo 2026 - Un projet pour notre territoire** a été adopté à l'unanimité, le 24 mars 2021, par le conseil communautaire de l'agglo Foix - Varilhes.

Démocratiquement élus dans chacune des 42 communes au moment des élections municipales, les 70 conseillères et conseillers communautaires sont issus de villes et villages, qui par leur diversité et leur complémentarité, font la richesse de notre agglomération.

Nous avons des parcours variés, des sensibilités différentes. Au travers de cette feuille de route et de ses 111 actions pour les 6 années à venir, nous affirmons **une ambition commune pour notre territoire**.

Cette ambition partagée, je la résume en trois maitre-mots : attractivité, solidarités et transitions écologiques.

Par ce projet de territoire, **nous allons investir 40 millions d'euros** pour l'attractivité économique et touristique, pour les solidarités humaines, pour les transitions écologiques et pour les solidarités territoriales.

La crise sanitaire mondiale de la Covid-19 n'a pas épargné notre territoire et ses 32 000 habitants. Accélétratrice des mutations économiques, sociales, sociétales et environnementales, cette pandémie nous rappelle **l'urgence à faire évoluer notre modèle de développement**.

Tout au long de l'élaboration de ce nouveau projet de territoire, nous avons positionné l'intérêt intercommunal au cœur de nos travaux.

Ensemble, nous agissons au plus près des habitantes et des habitants à travers **des services publics performants** dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse, des personnes âgées, de la culture, du sport, de l'aide à la rénovation des logements...

Ensemble, nous portons **la réalisation d'équipements structurants** (résidence autonomie, pôle d'échange multimodal, cinéma, centre de conférences...) et **soutenons nos communes** dans la création et la requalification de voiries, de voies cyclables, de petits patrimoines...

Ensemble, **nous accompagnons nos porteurs de projets** économiques, commerciaux, culturels, sportifs et touristiques.

Ensemble, **nous protégeons nos espaces naturels** et valorisons nos productions agricoles.

Ensemble, nous réduisons les consommations énergétiques et **tissons de nouveaux liens** en améliorant significativement les mobilités du quotidien.

Dans le cadre de partenariats étroits avec l'Union Européenne, l'Etat, la Région Occitanie, le Département de l'Ariège, la Caisse d'allocations familiales et tous les autres, respectueux des compétences de chacun, en continuant d'impliquer les citoyennes et les citoyens au travers du conseil de développement, nous mènerons à bien ce projet ambitieux et pragmatique.



Thomas Fromentin
Président de l'agglo Foix-Varilhes

UN PROJET POUR NOTRE TERRITOIRE



2026

L'agglo Foix-Varilhes, UN TERRITOIRE DE PROJETS

Le **24**
mars
2021,

le conseil
communautaire
a adopté à l'unanimité
Agglo 2026, un projet
pour notre territoire.

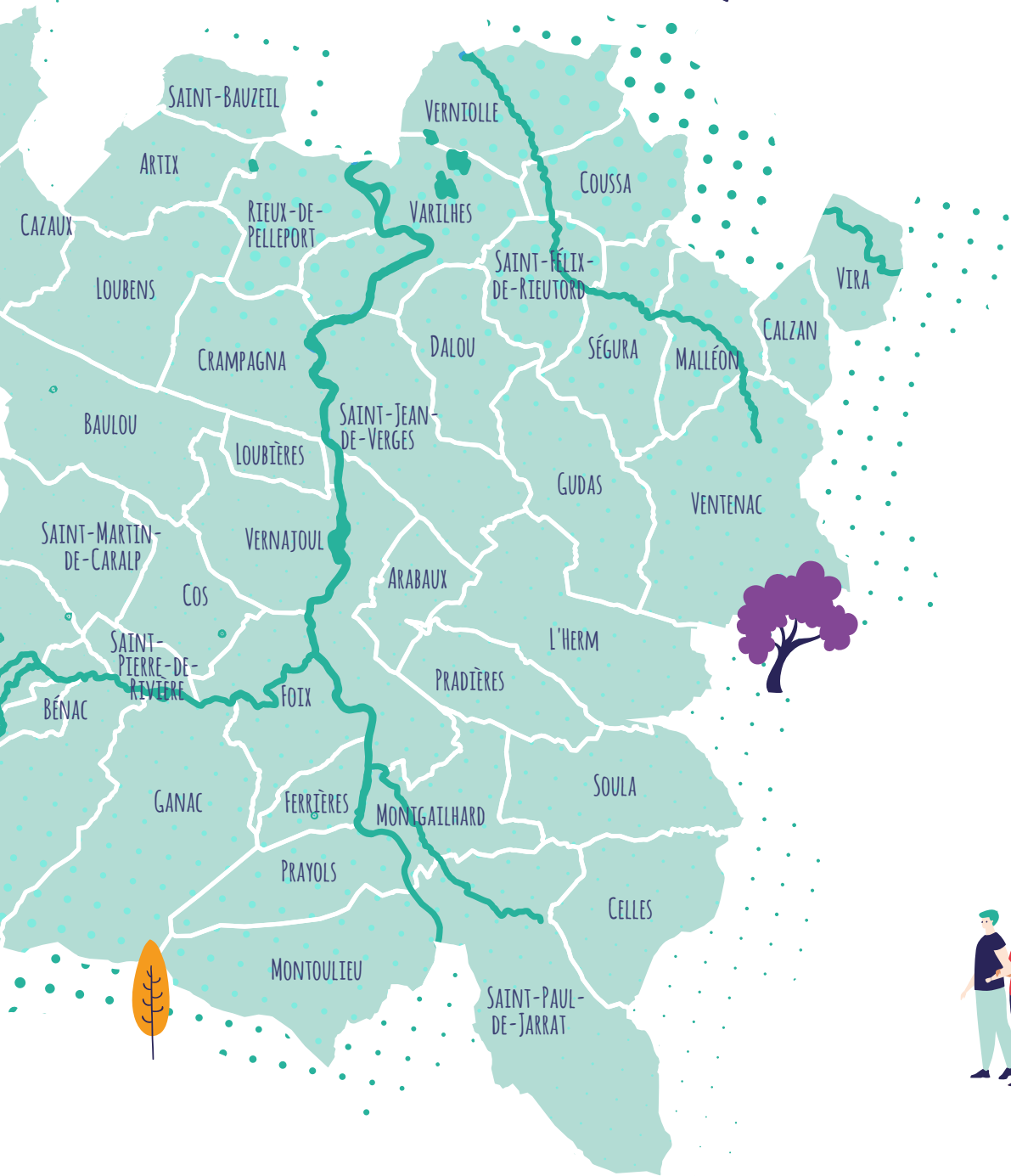


Les **70** conseillères et conseillers
communautaires titulaires de l'agglo Foix-Varilhes :

ARABAUX
DUPUY Jean-Claude
ARTIX
PERUGA Michel
BAULOU
ESQUIROL Nathalie
DERRAMOND Serge
BÉNAC
CAYROL Paul
BRASSAC
WOLF Vincent
BURRET
VILLENEUVE Jean-Pierre
CALZAN
NAUDI Alain
CAZAUX
CARRIERE Danielle

CELLES
AUTHIE René-Bernard
COS
QUAINON Philippe
COUSSA
FIS Raymond
CRAMPAGNA
MABILLOT Michel
DALOU
MORELL Jacques
FERRIÈRES
HOYER Paul
FOIX
ACHARY Mina
ALBA Jean-Paul
AUTHIE Francis
BORDES Marine

BORIES Lawrence
CANAL Pascale
CAROL Christel
CLAIN Élisabeth
FROMENTIN Thomas
GAVELLE Jean-François
GONZALES Monique
MELER Norbert
PECHIN André
ROUCH Florence
AZEMA Jérôme
TRIBOUT Anne-Sophie
LECLERC Agnès
GANAC
VILLE Pierre
GUDAS
MARCEROU Yves



LE BOSQ
RODRIGUEZ Nathalie

L'HERM
SERRES Jean-Claude

LOUBENS
LASSUS Régis

LOUBIÈRES
BELARD Denis

MALLÉON
LAGARDE-AUTHIE Colette

MONTÉGUT PLANTAUREL
ESTRADE Sylvie

MONTGAILHARD
CAUX Michel
ARSEGUÉL Michèle

MONTOLIEU
DONZE Éric

PRADIÈRES
PIQUEMAL Christophe

PRAYOLS
LAGUERRE Francis

RIEUX DE PELLEPORT
VILAPLANA Anne
AUTHIE Michel

SÉGURA
CAMPOURCY Jean-Claude

SERRES SUR ARGET
GARNIER Alain

SOULA
AUDINOS Michel

SAINT BAUZEIL
MIROUZE Jean-Pierre

SAINT FÉLIX DE RIEUTORD
BESNARD Daniel

SAINT JEAN DE VERGES
LAYE Monique
SAUZET Roger

SAINT MARTIN DE CARALP
PUJOL Jean-Louis

SAINT PAUL DE JARRAT
TARTIE Michel
MAURY Nathalie

SAINT PIERRE DE RIVIÈRE
RUMEAU Véronique

VARILHES
ESTEBAN Martine

EYCHENNE Patrick
FABRY Philippe
MOUCHAGUE Nicole
VAN MOLLE Julie
LOPEZ Marcel

VENTENAC
ALOZY Alban

VERNAJOUL
FERRÉ Jean-Paul

VERNIOLLE
BIREBENT Nathalie
BOUBY Annie
DUPUY Didier
MUÑOZ Numen

VIRA
SPRIET Jean-François

PROCESsus

CRÉATION DE L'AGGLO FOIX-VARILHES

1^{er} janvier 2017 — 13 décembre 2017

01

Élaboration du projet de territoire

Adoption du projet de territoire



Du 15 octobre 2020 au

15 janvier 2021

Consultation des agents de l'agglomération

Consultation des experts associés

Consultation du Codev et des habitants

03

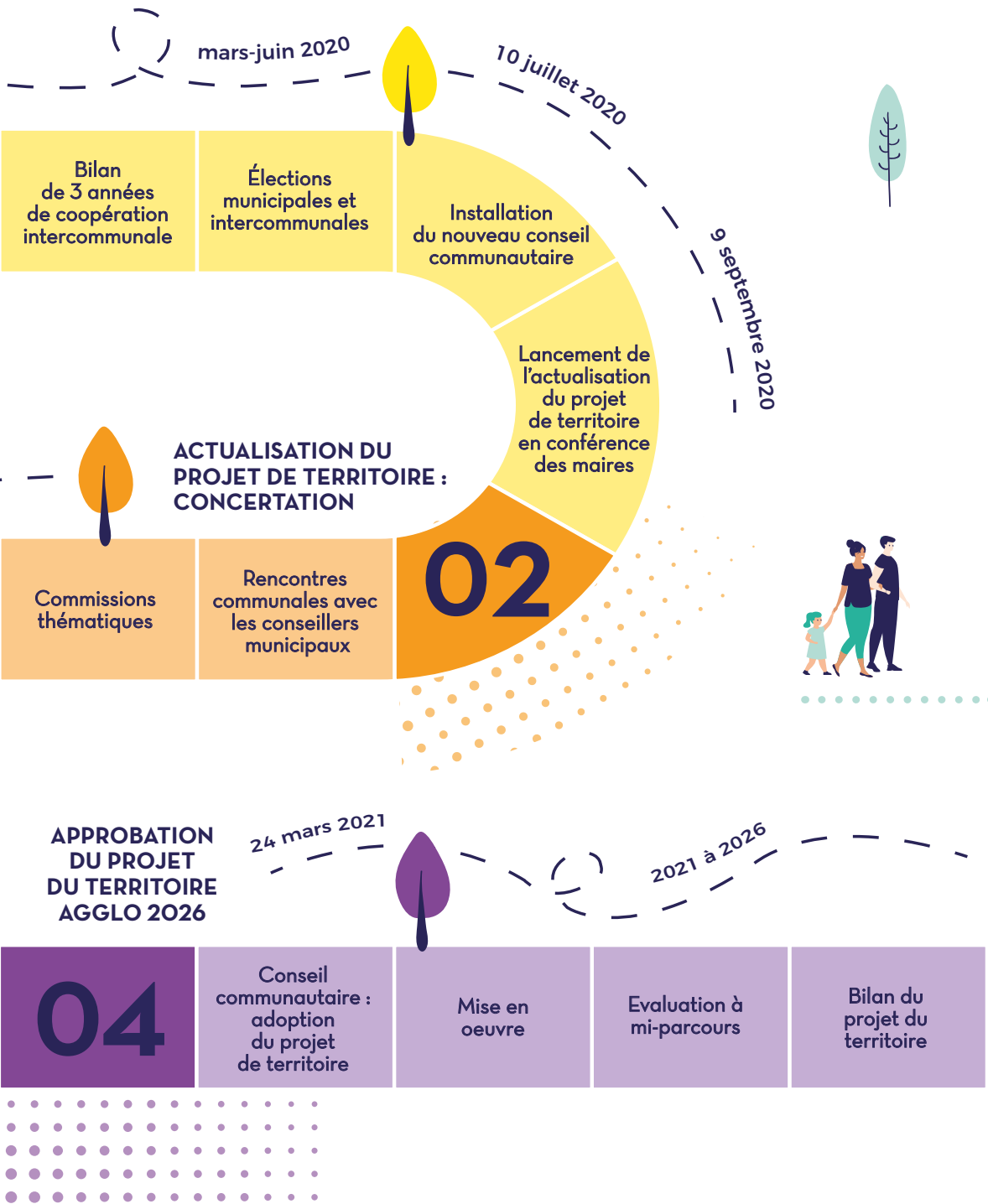
DÉFINITION DES AXES ET DU PLAN D'AXIONS

Bureaux communautaires

Conférence des maires

du 16 janvier 2021 au 23 mars 2021

L'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE



AGGLO 2026



UN PROJET POUR NOTRE TERRITOIRE



01 ATTRACTIVITÉ & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'engagement de l'agglo dans la réalisation d'un schéma de développement économique marque sa volonté de se doter d'une stratégie au service des entreprises commerciales, artisanales, touristiques, agricoles et industrielles, et de l'emploi. Approuvé le 10 juillet 2019, le schéma fixe les grandes orientations pour les dix à quinze prochaines années. Le projet de développement économique a été co-élaboré avec les acteurs du territoire en s'appuyant sur trois valeurs fondamentales que sont la performance, le pragmatisme et la proximité.

D'ores et déjà et encore plus à terme, le programme d'actions porte et portera ses fruits en matière notamment d'installation d'entreprises et de création d'emplois.

Ainsi, ce schéma poursuit trois objectifs :

- › Permettre à l'ensemble des acteurs économiques locaux du territoire de disposer d'une vision économique prospective et concertée du développement économique.
- › Garantir une cohérence entre les projets du territoire et au-delà.
- › Positionner l'offre économique de manière visible en identifiant l'ensemble des potentialités économiques (foncier, filières...) pour une plus grande lisibilité et attractivité du territoire.



MISER SUR L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE

À TRAVERS LA MONTÉE EN QUALITÉ DE L'ACCUEIL ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES



AMÉNAGER ET REQUALIFIER LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

1- ESCOUBÉTOU

Le parc technologique d'Escoubétou, situé à Verniolle au sein de la zone Delta Sud, s'étend sur 20 hectares. Il bénéficie de la labellisation régionale OZE - Occitanie zone économique. Son extension achevée, il convient de renforcer l'attractivité de la zone et de réussir la commercialisation des lots disponibles (16).

ACTIONS

- › Etudier l'opportunité de céder la plate-forme technologique (en compensation, réservation de 2 lots sur Escoubétou 2 avec création d'un local pour le pôle technique de l'agglomération).
- › Mettre en place un règlement de zone.
- › Réaliser l'adressage numérique.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

2- PÉLISSOU

Les acquisitions foncières étant achevées par l'agglomération et l'établissement public foncier, la phase d'étude et d'aménagement du parc industriel et artisanal de Pélissou va être lancée (24,7 ha). Cette zone proposera à moyen terme une nouvelle offre foncière pour les entreprises.

ACTIONS

- › Réaliser l'étude d'impact et aménager la zone dédiée aux filières d'excellence et à la poly industrie, dont de l'activité artisanale, en tenant compte de l'implantation et des perspectives de développement d'Ateliers Haute Garonne nouvellement implantés.
- › Obtenir la labellisation OZE - Occitanie zone économique.
- › Mettre en place un règlement de zone.
- › Réaliser l'adressage numérique.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 2.800.000 €

Zone d'activités économiques Delta Sud - Verniolle



3- JOULIEU

L'aménagement en cours du parc artisanal Joulieu 2 met en évidence l'aspect peu qualitatif de Joulieu 1 (8,83 ha). Les aménagements de Joulieu 1 et 2 permettront de disposer d'une offre foncière à court terme et de mettre en cohérence l'ensemble de la zone.

ACTI@NS

- › Achever l'aménagement de Joulieu 2 avec la livraison d'un macro lot vendu à Enedis et la création de 2 ou 3 lots dédiés à l'artisanat (secteur de la « ferme » : réhabilitation ou démolition des bâtiments).
- › Requalifier Joulieu 1 (liaison Enedis/Loxam : mobilité douce, bordures, trottoirs...).
- › Mettre en place un règlement de zone.
- › Mettre à jour la signalétique.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 860.000 €

5- GREEN PARK

Après l'aménagement de la zone de Pélissou, l'agglomération ne disposera plus de foncier pour accueillir de nouvelles entreprises. La création d'une zone Green Park sur la thématique transition énergétique (secteurs émergents) sur les communes de Saint-Paul-de-Jarrat et Montgailhard (26 ha) apporterait le foncier manquant sur une thématique économique différenciée.

ACTI@NS

- › Réaliser une étude de faisabilité avec l'objectif d'intégrer l'approvisionnement en énergie des entreprises de la future zone (sur la filière bois en partenariat avec l'entreprise BGA), réfléchir à la création d'un centre de formation pour répondre à un besoin des entreprises dans le secteur de la transition énergétique et de la future norme RT2020 en lien avec les trois chambres consulaires.
- › Procéder aux acquisitions foncières en lien avec l'EPF.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 96.000 € (étude)

Zone artisanale de Patau - St-Jean-de-Verges



4- BIGORRE

Le parc artisanal de Bigorre (15 ha) ne présente pas un aspect qualitatif. Afin d'améliorer l'attractivité de la zone, des aménagements sont nécessaires. Une aire de stationnement à l'entrée de la zone a été aménagée pour les poids lourds.

ACTI@NS

- › Requalifier la zone (mobilité douce, piétonisation avec trottoirs, reprise de la voirie...).
- › Mettre en place un règlement de zone.
- › Réaliser l'adressage numérique.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 210.000 €

6- SERVICES AUX SALARIÉS DES ENTREPRISES

Les entreprises et les porteurs de projet sollicitent de plus en plus des services dédiés à leurs salariés sur les zones économiques. Ces services favorisent l'accueil des entreprises et des salariés et sont vecteurs d'attractivité.

ACTI@NS

- › Créer et animer des groupes de travail sur la mise en place des services dédiés aux salariés des entreprises, de type conciergerie (interface et mise en relation avec les activités déjà présentes sur le territoire : service logistique en fonction des besoins des salariés).
- › Mettre en place des services dédiés aux salariés des entreprises en complément et en partenariat des actions déjà mises en place par la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat, Ad'Occ et Triple A.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES ET AGIR POUR L'EMPLOI

7- AIDES À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

L'agglomération, compétente en matière d'aide à l'immobilier économique, favorise l'implantation et le développement des entreprises.

ACTI@NS

- › Affecter une enveloppe de soutien aux entreprises de 600.000 € sur les 6 ans.
- › Intervenir selon des critères simples et lisibles.
- › Mener un partenariat fort avec la Région et le Département via des délégations de compétences, permettant un fort effet levier au bénéfice des entreprises.

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

Investissement : 600.000€

9- PARTENARIATS ET INNOVATION

La multitude d'acteurs économiques peut créer de la confusion chez les porteurs de projets. Une meilleure lisibilité sur les rôles et missions des différents acteurs économiques est nécessaire.

ACTI@NS

- › Renforcer les liens avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.
- › Soutenir des actions dans les secteurs porteurs comme l'économie circulaire, la Silver économie, la mobilité... viables économiquement.
- › Participer à la création d'un espace d'hébergement d'entreprises et de co-création proposant la location d'espaces de travail, mais aussi l'organisation d'événements.
- › Structurer le soutien aux organismes d'accompagnement (Triple A, BGE, Initiative Ariège...) en précisant le rôle et les complémentarités de chacun.
- › Etudier le positionnement de l'agglomération sur le dispositif «Territoire zéro chômeur de longue durée».
- › Accompagner les porteurs de projets à la recherche de financements : prêts bancaires, micro-crédits, crowdfunding...

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

8- PLAN DE RELANCE DE L'AGGLO

Engagé en 2020 pour faire face à la crise sanitaire, économique et sociale, le plan de soutien et de relance à destination des entreprises, des associations et des habitants permet de soutenir financièrement les entreprises et de maintenir l'activité et les emplois.

ACTI@NS

- › Abonder le fonds de solidarité exceptionnel de la Région.
- › Abonder le fonds L'OCCAL (avances remboursables, subventions, aides au loyer).
- › Soutenir l'opération City Foliz.
- › Financer un dégrèvement de cotisation foncière des entreprises.

2021	2022	2023	2024	2025	2026
Investissement : 700.000€					

Rue commerçante Pierre Bayle - Foix



1 ACCOMPAGNER LES COMMERCANTS ET LES ARTISANS DE PROXIMITÉ

ET REQUALIFIER LES ZONES COMMERCIALES PÉRIPHÉRIQUES
TOUT EN MAINTENANT LES ÉQUILIBRES ÉCONOMIQUES

2



ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES ENTREPRENEURIALES ET COMMERCIALES DES CŒURS DE VILLES

10- MANAGER DE CENTRE-VILLE ET DE TERRITOIRE

Les résultats obtenus depuis 2016 attestent de la pertinence du dispositif de management de centre-ville et de territoire. La poursuite de l'accompagnement spécifique dans le cadre de ce dispositif permet d'agir sur l'environnement de l'entreprise et de maintenir les fonctions de centralité des communes.

ACTIONS

- › Conventionner avec les communes souhaitant la mise en place du dispositif de management de centre-ville et de territoire (en vigueur à Foix).
- › Mettre en cohérence les types d'activités et l'intérêt global de l'appareil commercial, faciliter le retour des activités médicales et des administrations en centre-ville sur des lieux spécifiques avec peu ou pas de linéaires vitrines, maintenir la commercialité sur les emplacements prioritaires en limitant le développement des activités de services.
- › Faciliter le remembrement commercial / artisanal pour la préservation des activités.
- › Rechercher et accompagner les investisseurs sur des sites stratégiques.
- › Engager une réflexion avec la CCI pour étudier la mise en œuvre de nouveaux programmes de soutien.
- › Communiquer sur l'offre commerciale et artisanale.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

11- CRÉER UN CINÉMA MULTIPLEX DANS LE CENTRE-VILLE DE FOIX

Face aux difficultés du cinéma mono-salle à Foix, une étude de marché et de faisabilité a été réalisée pour le maintien et le développement du cinéma en centre-ville dans le cadre d'Action cœur de ville et pour définir les orientations en matière de création d'un cinéma multi-salles dans le centre de Foix.

ACTIONS

- › Créer, en cohérence avec l'étude pour le maintien et le développement du cinéma dans le cœur de ville de Foix labellisé Art et essai, un cinéma trois salles (environ 430 sièges) sur un site en centre-ville en partenariat étroit avec un porteur de projet privé, avec une fréquentation potentielle entre 80.000 et 84.000 entrées.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 3.500.000 €

12- AIDER À L'ADAPTATION À L'ÈRE NUMÉRIQUE

Doter l'observatoire de nouveaux outils permettra d'améliorer la connaissance du territoire. Par ailleurs, la crise sanitaire a entraîné le développement du Click and collect qui demande à être accompagné.

ACTIONS

- › Professionnaliser l'observatoire avec un outil informatique permettant de compiler, analyser les données des entreprises, recenser leurs publications, suivre les entreprises, les porteurs de projet, le foncier vacant.
- › Aider les entreprises à accéder à la digitalisation (fonds L'Occal, City Foliz...).
- › Réaliser une étude de faisabilité relative à la promotion numérique des secteurs marchand et non marchand, pour évaluer le marché potentiel et les ressources nécessaires (temps agents, coût de fonctionnement et investissement) ; réfléchir aux besoins des entreprises plateformes en prenant en compte les contraintes techniques et de temps des entreprises.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



Zone commerciale de Peysales - Foix



OBJECTIF

04

REQUALIFIER LES ZONES D'ACTIVITÉS COMMERCIALES PÉRIPHÉRIQUES

13 - PEYSALES

La zone commerciale de Peysales (32,3 ha) est la plus étendue du territoire avec une zone de chalandise située au sud du département. Renforcer l'attractivité de cette zone par une organisation et des aménagements qualitatifs freinera l'évasion commerciale en non alimentaire.

ACTIIONS

- › Aménager un giratoire en entrée de zone dans le cadre du déplacement d'Intermarché.
- › Requalifier la rue Victor Hugo avec une prise en compte de la présence de la CAF dans l'aménagement.
- › Mettre à jour la signalétique.
- › Intégrer la mobilité dans le cadre des documents d'urbanisme et du projet de parking mutualisé / zone de co-voiturage et navette urbaine.
- › Requalifier la traverse départementale en lien avec le conseil départemental.
- › Mettre en place un règlement de zone.

2021	2022	2023	2024	2025	2026
Investissement : 1.980.000€					

14 - PERMILHAC

La zone commerciale et industrielle de Permilhac (13,3 ha) dispose de 2 hectares commercialisables. Renforcer l'attractivité de cette zone par une organisation et des aménagements qualitatifs freinera l'évasion commerciale en non alimentaire.

ACTIIONS

- › Mettre à jour la signalétique.
- › Mettre en place un règlement de zone.
- › Aménager et sécuriser l'arrêt actuel des transports en commun sur le rond-point.
- › Sécuriser les mobilités douces.

2021	2022	2023	2024	2025	2026
Investissement : 32.000€					

15 - GRAUSSETTE

La zone commerciale de Graussette qui s'étend sur 12 hectares compte de nombreuses friches et nécessite une requalification.

ACTIIONS

- › Réfléchir à l'évolution de la zone pour développer l'activité (mixité des activités de commerce, d'artisanat et de loisirs).
- › Accompagner les propriétaires du foncier vacant pour débloquer la situation (le prix du foncier est un frein au développement de la zone).
- › Prévoir l'adressage.
- › Requalifier l'îlot central et reprendre la voirie.
- › Mettre en place un règlement de zone.

2021	2022	2023	2024	2025	2026
Investissement : 60.000€					

1

GARANTIR LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE

3



SOUTENIR L'ÉCONOMIE RÉSIDEN- TIELLE DU TERRITOIRE

16 - RÉACTIVER ET DÉVELOPPER LE RÉSEAU DES TUYAUTEURS

La maîtrise de l'information touristique ne peut être de la compétence exclusive des offices de tourisme. Dans un contexte de porosité entre les secteurs du tourisme et du commerce local, il s'agit de s'appuyer sur les commerces locaux et les intégrer comme prescripteurs et relais d'information dans une logique d'ambassadeurs et de maillage territorial.

ACTIONS

- › Réactiver et étendre le réseau des tuyauteurs à l'échelle du territoire.
- › Doter chaque commerce sélectionné de support de promotion (publicité sur lieu de vente aux couleurs du territoire).
- › Animer le réseau via l'office de tourisme.

2021 **2022** 2023 2024 2025 2026

17 - RECENTER L'OFFICE DE TOURISME SUR SON MÉTIER

D'ANIMATEUR DE TERRITOIRE

L'évolution de la pratique touristique passant d'un tourisme de séjour vers une pratique de loisirs invite à repenser le tourisme en se tournant davantage vers le local.

La convergence entre tourisme, loisirs, artisanat et circuits courts constitue une force au service de l'économie tant résidentielle que touristique.

ACTIONS

- › Repenser les services d'information proposés par l'office de tourisme : environnement internet performant, réseau tuyauteurs/greeters, production vidéo, applications mobiles.
- › Mettre en place des partenariats thématiques (fédérations, institutions, commerces).
- › Positionner l'office de tourisme comme expert de l'offre (y compris économie résidentielle) et de sa diffusion sur le territoire.
- › S'appuyer sur l'agence de développement touristique pour la promotion extraterritoriale et la commercialisation.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Château des comtes de Foix





ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DE L'OFFRE D'HÉBERGEMENT SUR LE TERRITOIRE

18 - SOUTENIR L'IMMOBILIER TOURISTIQUE

En 2018, l'agglomération a réalisé une étude sur l'hébergement marchand sur le territoire. Il est apparu que l'offre devait évoluer sur certains axes tant qualitativement que quantitativement.

ACTIIONS

- › Poursuivre le partenariat avec le conseil départemental sur la délégation à l'octroi d'aide à l'immobilier touristique visant à améliorer l'offre sur le territoire.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



PRÉSERVER ET GÉRER LES ESPACES NATURELS RÉCRÉATIFS DU TERRITOIRE

20 - FAIRE ÉVOLUER LE CATALOGUE DES SENTIERS DE RANDONNÉES

En 2018 et dans l'optique de la future révision du plan départemental de randonnée pédestre, l'agglomération a révisé son catalogue de sentiers d'intérêt intercommunal afin de disposer d'un catalogue de sentiers aménagés, signalés et qualitatifs ainsi que d'un maillage territorial homogène et équilibré.

ACTIIONS

- › Réviser le catalogue actuel dans une logique de maillage par vallée sur foncier public, en proposant une déclinaison en circuits pédestres de « rando fil de l'eau ».
- › Proposer l'inscription du catalogue de sentiers au plan départemental.
- › Optimiser l'entretien et le suivi des itinéraires via une évolution du marché en cours.
- › Recréer le réseau des référents sentiers par commune.
- › Sensibiliser les visiteurs aux gestes écoresponsables et à la préservation de l'environnement : dimension environnementale des éditions de l'OT et sentiers de randonnées, maraudage, sensibilisation, communication.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 300.000€

19 - IMPLANTER UNE RÉSIDENCE DE TOURISME AUX FORGES DE PYRÈNE

A l'issue de l'étude sur l'offre en hébergement marchand du territoire et dans le cadre du projet global de développement et de valorisation du site touristique des Forges de Pyrène, l'implantation d'une résidence de tourisme aux Forges de Pyrène est apparue comme une réponse à la demande en matière de tourisme familial et d'affaires.

ACTIIONS

- › Réaliser une pré-étude de faisabilité.
- › Constituer une réserve foncière des terrains jouxtant le site des Forges de Pyrène, en étudiant un partenariat avec l'EPF.
- › Aménager les terrains pour y accueillir un opérateur privé d'envergure nationale de type résidence de tourisme permettant l'accueil de groupes notamment.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

21 - PROTÉGER ET AMÉNAGER L'ESPACE NATUREL DU PRAT D'ALBIS

Le Prat d'Albis, un des poumons verts du territoire, concentre une pluralité de pratiques depuis l'élevage ancestral jusqu'à la sylviculture en passant par les diverses activités sportives et récréatives.

La volonté partagée des acteurs du territoire est de proposer un aménagement raisonné préservant la naturalité du site et contenant les pratiques récréatives sur des zones maîtrisées.

ACTIIONS

- › Mettre à jour l'étude portée par l'ONF sur l'aménagement du site.
- › Aménager les espaces dans une logique de respect des pluralités des pratiques et d'anthropisation minimale.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 200.000€

Prat d'Albis - Vue sur le Picou





S'APPUYER SUR LES FORGES DE PYRÈNE, SITE VITRINE DU TERRITOIRE, POUR ACCOMPAGNER L'ÉCLOSION D'UNE OFFRE PERMETTANT D'ÉTENDRE LA SAISON TOURISTIQUE



Les Forges de Pyrène - Montgailhard

22 - CRÉER UN CENTRE DE CONFÉRENCES AU SEIN DE

L'AUDITORIUM GUY DESTREM

Le territoire ne dispose pas d'outil dimensionné et dédié à l'accueil de conférences, séminaires et autres événements de type groupe. L'agglo est propriétaire d'un auditorium sur le site des Forges de Pyrène bien accessible sur l'axe Nord-Sud, adossé à un restaurant, un site touristique voire une future résidence de tourisme. L'évolution du site doit être pensée dans sa globalité et dans sa transversalité.

ACTIONS

- › Étudier le dimensionnement du projet d'évolution du bâtiment en centre de conférences avec salles de réunion (étude de marché et de programmation).
- › Réaliser les travaux de modernisation des installations et de rénovation énergétique.

2021 **2022** **2023** **2024** 2025 2026

Investissement : 1.000.000€

23 - ALLER VERS UNE MONTÉE EN GAMME DE LA RESTAURATION

DES FORGES DE PYRÈNE

L'exploitation du restaurant du site des Forges de Pyrène, précédemment géré dans le cadre d'une délégation de service public, se fera via un bail commercial facilitant ainsi l'engagement de l'exploitant.

Faire de cet outil un moteur pour le site voisin et un point d'attractivité du territoire.

ACTIONS

- › Réaliser des travaux de modernisation du bâtiment.
- › Réaliser des travaux de rénovation énergétique.
- › Construire une offre mutualisée restauration et site.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 165.000€

24 - FAIRE DES FORGES DE PYRÈNE UN SITE À THÈMES AUTOUR DE LA VIE PYRÉNÉENNE EN 1900

Le visiteur, touriste ou résident, plus jeune et plus familial, est en recherche d'une offre porteuse de sens et de valeur autour d'une expérience ludique, pédagogique et scénarisée.

ACTIONS

- › Scénariser l'offre d'animation et de visite autour du thème des Pyrénées et de la vie en 1900, adapter la muséographie aux attentes des visiteurs.
- › Proposer des actions envers les habitants du territoire et des partenariats avec les services (résidence autonomie, enfance...).

› Poursuivre le développement d'une offre pédagogique adaptée, accueillir et promouvoir des événements familiaux.

› Développer l'offre nature et la dimension environnementale du site.

› Créer un événement à dimension transfrontalière autour du feu et du fer dans une approche artistique, grand public.

2021 **2022** **2023** **2024** **2025** **2026**

1

ALLER VERS UNE AGRICULTURE SOUTENABLE

L'agriculture occupe une place prépondérante dans la gestion des espaces ruraux et de montagne et dans la structuration économique et sociale du territoire.

Afin de renforcer l'activité agricole, l'agglomération souhaite être partie prenante de son développement à l'appui des acteurs locaux. A ce titre, elle entend participer à la coordination de l'action à l'échelle de son territoire et impulser des dynamiques en matière d'approvisionnement local, de foncier, d'installation des agriculteurs, tout en créant les

conditions d'une intervention plus large autour d'un projet alimentaire et de santé.

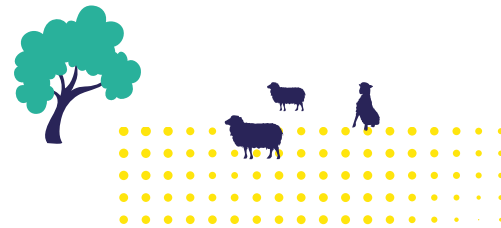
Afin d'aller vers une agriculture soutenable, les objectifs poursuivis par l'agglomération sont les suivants :

- Développer une alimentation de proximité et de qualité.
- Maintenir un tissu économique agricole diversifié.
- Ouvrir les paysages et préserver les milieux.

4



STRUCTURER L'ACTION PUBLIQUE EN MATIÈRE D'AGRICULTURE



25 - RÉALISER UNE ÉTUDE DIAGNOSTIC-ENJEUX DE L'AGRICULTURE

DU TERRITOIRE ET RENFORCER LES PARTENARIATS

Une bonne connaissance de l'activité agricole permettra à l'agglomération d'identifier les priorités d'intervention sur lesquelles s'engager. Cette étude a vocation à appréhender les problématiques agricoles, définir les enjeux pour notre territoire, établir des objectifs, planifier l'action.

ACTIIONS

- › Réaliser un diagnostic agricole : mieux connaître les enjeux de l'agriculture (filières, emplois, foncier, productions, alimentation) et définir des pistes et priorités d'actions, notamment dans le cadre d'un projet alimentaire territorial.
- › Poursuivre la collaboration avec la Chambre d'agriculture, aller à la rencontre des acteurs de l'agriculture (Safer, Civam Bio...), étudier les modalités de partenariats dans le cadre d'un programme d'actions prédéfini.
- › Être le relais des partenaires pour communiquer sur l'activité agricole, les productions, la valorisation des espaces.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

26 - ELABORER UN PROJET STRUCTURANT DE TYPE

PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

La politique nationale de l'alimentation est à la croisée des politiques relatives à la préservation de la santé, à l'environnement et à la transition agro-écologique. L'élaboration d'un projet alimentaire territorial structurant apportera un cadre stratégique et opérationnel à des actions multi-partenariales visant à soutenir l'installation d'agriculteurs, les circuits courts et l'approvisionnement local.

ACTIIONS

- › Elaborer et mettre en œuvre collectivement un projet alimentaire territorial tel que défini dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 - art. 39) en s'appuyant sur le pôle d'équilibre territorial et rural de l'Ariège.

Le programme d'actions comprendra notamment des opérations en faveur du développement de l'agriculture biologique, de la formation des exploitants, des transmissions-installations et de la sensibilisation des restaurateurs à l'approvisionnement local.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



FACILITER LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE PAR UNE OFFRE FONCIÈRE COHÉRENTE ET ADAPTÉE ET UNE AGRICULTURE DE QUALITÉ

De 2009 à 2019, 138 hectares ont été artificialisés sur le territoire de l'agglomération, essentiellement au profit de l'habitat. La moitié de ces surfaces se situe sur cinq communes. Par ailleurs, la crise sanitaire a montré les fragilités de nos systèmes agricoles et alimentaires. Il apparaît nécessaire aujourd'hui de se questionner sur la souveraineté et la démocratie alimentaires, à savoir, comment permettre à tous de manger des produits de meilleure qualité tout en améliorant le bien-être de notre territoire par une meilleure santé économique, sociale, environnementale et humaine.

27 - SENSIBILISER LES COMMUNES À LA PRÉSERVATION

DES TERRES AGRICOLES

La préservation des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières passe par une adaptation des documents d'urbanisme et des opérations de réouverture des espaces. La sensibilisation des collectivités aux problématiques d'accès au foncier agricole constitue un premier pas vers leur préservation.

ACTI@NS

- › Organiser des réunions de sensibilisation aux enjeux de la préservation et de la création de foncier dédié aux activités agricoles à destination des communes dotées de documents d'urbanisme.
- › Réaliser une étude de définition des zones délaissées autrefois exploitées pouvant accueillir de l'activité agricole et définir un calendrier et un programme d'actions.
- › Mener des opérations de réouverture des paysages afin d'accueillir de nouvelles activités et permettre l'extension d'exploitations.

2021 2022 **2023** 2024 2025 2026

28 - ÉTUDIER LES CONDITIONS DE FAISABILITÉ D'UNE ZONE

AGRICOLE : ESPACE-TEST AGRICOLE

Une zone naturelle de 30 hectares située sur la commune de Montgailhard est identifiée comme pouvant accueillir des activités agricoles. Une étude a permis d'établir plusieurs options de développement mais des questions subsistent : quelles activités agricoles souhaite-t-on ? Comment mobilise-t-on le foncier ? Comment aménage-t-on le site ? Ces espaces constituent une opportunité de répondre aux besoins de foncier notamment pour les primo-installants tout en créant un modèle économique innovant.

ACTI@NS

- › Réaliser une étude de faisabilité technique, financière, juridique et de définition des besoins pour la création d'une zone d'activités agricoles à Montgailhard.
- › Procéder aux acquisitions.
- › Réaliser des travaux d'aménagement du parc agricole.

2021 2022 **2023** 2024 2025 2026
Investissement : 60.000€ (étude)

Exploitation agricole - Baulou





**SOUTENIR
L'APPROVISIONNEMENT EN
PRODUITS LOCAUX À TRAVERS
LA RESTAURATION COLLECTIVE
PUBLIQUE, PRIVÉE ET DES
HABITANTS**

Panier de produits locaux



29 - ENGAGER UNE RÉFLEXION SUR LES MODALITÉS

D'APPROVISIONNEMENT DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Garantir la qualité alimentaire des repas proposés au sein des multi-accueils et de la résidence autonomie est une des préoccupations de l'agglomération, qui souhaite augmenter la part des produits locaux et biologiques. Les modalités d'approvisionnement de la restauration collective doivent être interrogées et adaptées.

ACTI@NS

- › Organiser des réunions de travail avec les pôles et les commissions concernés, en s'appuyant sur les acteurs locaux, pour établir les nouvelles modalités d'approvisionnement de la restauration collective de l'agglomération (quels produits, quels partenaires, quel coût ?).
- › Créer un service commun expérimental agglomération/commune de Verniolle pour l'approvisionnement de la résidence autonomie de Varilhes et étudier son déploiement.
- › Suivre des formations pour construire des appels d'offres alimentaires permettant aux producteurs locaux d'y accéder.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

30 - SOUTENIR LES INITIATIVES DE VALORISATION DES

PRODUCTIONS LOCALES

Afin de développer les circuits courts et contribuer à la relocalisation des échanges alimentaires, il est nécessaire de créer les conditions de rencontres entre producteurs et consommateurs. Les manifestations, les marchés... sont des vecteurs de liens et de diffusion des savoir-faire locaux et doivent se déployer à l'échelle du territoire de l'agglomération.

ACTI@NS

- › Accompagner les événements de dimension intercommunale valorisant les productions locales par un appui logistique et financier : définir des critères d'intervention.
- › Participer à la promotion des produits locaux, mettre en place des outils de communication (guides...), être le relais des partenaires.
- › Accompagner la création de marchés de plein vent et de marchés couverts.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

02

SOLIDARITÉS HUMAINES

L'agglo s'engage dans la mise en œuvre d'une politique coordonnée et efficiente pour venir en aide aux personnes les plus fragiles de notre société, du jeune enfant à la personne âgée. L'offre de services collectifs à destination des familles est indispensable à l'attractivité du territoire et représente un fort potentiel de création d'emplois, tant publics que privés. Mais au-delà, l'agglo témoigne d'une volonté de rassembler, fédérer les différents acteurs autour d'un projet de territoire dans lequel les solidarités humaines, facteurs de cohésion sociale, ont toute leur place.

Les besoins qui s'expriment en termes de services, d'accompagnement changent et s'amplifient.

Ils nécessitent des réponses ambitieuses au travers notamment d'une meilleure articulation des dispositifs et des acteurs au niveau local. L'allongement de la durée de vie, la diversification des situations familiales et professionnelles, le fort développement des pratiques culturelles et sportives au sein d'une population soucieuse de son épanouissement personnel, sont autant de situations à prendre en compte pour répondre aux besoins du territoire. En agissant au cœur des solidarités humaines, l'agglo souhaite offrir des outils de protection et de cohésion mais également de santé et de loisirs culturels et sportifs pour améliorer le bien-être de tous les citoyens.



2 PERSONNES ÂGÉES

1



AMÉLIORER ET DÉVELOPPER L'OFFRE D'HÉBERGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

31 - CONSTRUIRE UNE RÉSIDENCE AUTONOMIE À FOIX

L'agglomération fait face à une demande croissante de personnes âgées désireuses d'habiter à proximité des services. C'est pourquoi une solution d'hébergement adaptée pour ces publics apparaît pertinente dans le cœur de Foix, le sud du territoire ne disposant pas de résidence autonomie. Cet établissement, qui sera conçu pour proposer une offre innovante en direction des personnes âgées, correspond au plus juste à la demande et aux besoins du public autonome.

ACTI@NS

› Construire une résidence autonomie de 34 logements en centre-ville de Foix (place Parmentier) à proximité de l'ensemble des services. L'établissement accueillera des personnes âgées autonomes et proposera une colocation pour trois étudiants ou jeunes travailleurs. L'établissement sera ouvert sur la ville et le quartier avec lequel un partenariat fort sera organisé (restauration, animations, projets communs etc.).

2021	2022	2023	2024	2025	2026
Investissement : 6.000.000€					

32 - POURSUIVRE LA RÉNOVATION DE LA RÉSIDENCE

AUTONOMIE À VARILHES

La résidence autonomie située à Varilhes propose 30 logements et des espaces et services collectifs divers (restauration, entretien du linge, animations, sécurité à domicile, aide administrative). Elle propose un accompagnement personnalisé des aînés et de leur famille pour rompre l'isolement tout en vivant chez soi. Le confort et la qualité de vie des résidents sont au cœur des préoccupations de l'agglomération qui assure la pérennité de l'établissement grâce à un entretien et des travaux réguliers.

ACTI@NS

- › Rénover et mettre aux normes d'accessibilité 22 salles de bain.
- › Aménager le jardin : création d'un espace ludique souhaité par les résidents.
- › Réaménager l'espace d'accueil : accessibilité, sécurité, conditions d'accueil du public.

2021	2022	2023	2024	2025	2026
Investissement : 594.000€					

33 - ÉLABORER UN PROJET DE SERVICE

Afin de conforter le service et d'asseoir la politique de l'agglomération en faveur de l'hébergement et de l'accompagnement des personnes âgées autonomes, il convient de poser les bases d'un projet de service unique décliné sur les deux antennes (Foix et Varilhes) fixant les axes stratégiques et opérationnels du projet global en direction des personnes âgées.

ACTI@NS

› Mettre en place un comité de pilotage et quatre groupes de travail thématiques : le projet d'établissement des résidences autonomie, l'isolement des personnes âgées, les actions d'animation et de prévention de la perte d'autonomie, le renforcement de la coordination gérontologique avec les services d'aide à domicile.

2021	2022	2023	2024	2025	2026



DÉVELOPPER ET AMÉLIORER LES SERVICES ET ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRISE EN CHARGE DES QUESTIONS LIÉES AU VIEILLISSEMENT

34 - FINALISER L'HARMONISATION DU CLIC

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement vise à construire une société où chacun puisse bien vieillir. L'arrêté du conseil départemental autorisant le fonctionnement du CLIC Foix-Varilhes et portant sa labellisation au niveau III permet de compléter ses missions par la mise en œuvre du plan d'aide. Le CLIC a vocation à devenir la porte d'entrée unique pour la prise en charge de la personne âgée dans sa dimension, physique, psychique et sociale.

ACTIONS

› Intégrer le CLIC, antenne de Foix, au sein de la future résidence autonomie de Foix (à travailler dans le projet de service dans un objectif d'accueil global de type guichet unique), tel que cela a été fait pour l'antenne du CLIC de Varilhes (intégré à la résidence autonomie en 2020).

2021 2022 2023 **2024** 2025 2026

35 - METTRE EN PLACE UN PROGRAMME D'ACTIONS DE

PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec le conseil départemental de l'Ariège fixe notamment les objectifs en matière d'activité, de qualité de prise en charge et d'accompagnement. La politique sociale de l'agglo en faveur des personnes âgées s'inscrit dans une démarche globale et coordonnée de prévention de la perte d'autonomie et des risques liés au vieillissement reconnus comme enjeu de santé publique prioritaire.

ACTIONS

› Elaborer un plan d'actions avec pour public cible les personnes en hébergement et les personnes vivant à leur domicile (CLIC et résidences autonomie).
› Décliner le plan d'actions dans le projet de service.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

36 - PILOTER ET DÉPLOYER LE DISPOSITIF MONALISA SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Le dispositif Monalisa permet de lutter contre l'isolement social et affectif des personnes âgées par la visite à leur domicile d'un bénévole formé qui propose un temps de discussion, de lecture, de jeux ou de sorties. Mis en œuvre à Foix, ce dispositif nécessite d'être étendu à l'ensemble du territoire.

ACTIONS

› Engager un travail préparatoire en 2021 avec la coordination départementale Monalisa : étudier le pilotage national par la Caisse nationale de solidarité

pour l'autonomie, recenser les personnes à accompagner et les bénévoles en collaboration avec les communes, mettre en place des actions d'accompagnement et de formation des bénévoles, étudier l'impact du pilotage et du déploiement de l'action sur le territoire avec le service aux personnes âgées, recruter un référent Monalisa (0,3 ETP), signer la charte.

2021 **2022** 2023 2024 2025 2026

Groupe de parole animé par le CLIC



37 - METTRE EN ŒUVRE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC

BLEU PRINTEMPS

La convention d'objectifs avec l'association Bleu printemps fixe les modalités de maintien des personnes âgées à domicile. En accord avec les orientations de la politique en faveur des personnes âgées, les acteurs souhaitent formaliser un partenariat permettant d'assurer un accompagnement au domicile au plus proche des besoins des usagers et conforme aux orientations politiques du projet global de soutien aux personnes âgées.

ACTI@NS

› Réécrire la convention en affirmant les principes suivants : conserver une structure à taille humaine (garantir l'adéquation attentes/besoins des publics accompagnés, avec une personnalisation des services tenant compte de l'histoire, du parcours et du projet de vie), proposer une gouvernance adaptée, assurer cohérence et complémentarité des actions déployées avec le projet de territoire, organiser une coopération dynamique régulière avec les résidences autonomie, structurer une concertation de proximité avec le CLIC, afin de détecter la fragilité et protéger, mettre en œuvre des actions de formation annuelles visant la professionnalisation et la montée en compétence des salariés et intervenants à domicile.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

38 - CRÉER UN CIAS À OBJET UNIQUE

Conformément au code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L315-7 et au code de la construction et de l'habitation, la création d'un centre intercommunal d'action sociale permettra de se mettre en conformité avec les dispositions légales relatives à la gestion des établissements médico-sociaux.

ACTI@NS

- › Créer une structure juridique conforme à la réglementation et permettant une ouverture des évolutions possibles en matière de politique sociale.
- › Formaliser l'ensemble des démarches nécessaires à la création d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) à objet unique : service aux personnes âgées (CLIC, résidences autonomie et dispositifs associés).

2021 **2022** 2023 2024 2025 2026



Rencontre intergénérationnelle à la résidence autonomie - Varilhes

2

PETITE-ENFANCE,
ENFANCE, JEUNESSE

2

DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS
ENTRE LES ACTEURS DE L'ACTION SOCIALE

La nécessité d'accompagner efficacement les familles, couplée à la raréfaction générale des ressources publiques, amène à repenser l'organisation territoriale : tout d'abord en ayant une bonne connaissance de l'existant, puis en vérifiant l'adéquation entre l'offre existante de services et les attentes des usagers. Le décloisonnement de l'action sociale favorisera les synergies entre les démarches et permettra une approche plus globale et donc plus efficace dans la réponse apportée.

Cet objectif est au cœur même de la convention territoriale globale, dispositif initié par la Caisse d'allocations familiales et actuellement déployé sur le territoire de l'agglomération.

39 - DÉVELOPPER LES PARTENARIATS ENTRE LES ACTEURS DE

L'ACTION SOCIALE

Les usagers sont confrontés à la diversité des acteurs, des dispositifs et à l'éclatement des prises en charge. L'accès à l'information n'est pas facilité. La convention territoriale globale (CTG) flèche l'agglomération comme coordonnatrice locale et offre un nouveau cadre partenarial.

ACTIIONS

- › Réaliser un diagnostic partagé du territoire, co-élaboré avec l'ensemble des acteurs.
- › Constituer et diffuser un guide recensant les acteurs intervenant dans le champ du social, leurs périmètres d'action, leurs offres, les lieux et horaires d'accueil des publics, les personnes référentes.
- › Développer les outils d'interconnaissances (forum, journées actions sociales, éduc tour...) de l'offre et des espaces d'échanges des différents acteurs, commissions thématiques.
- › Développer des formations-actions, des journées d'actualité ouvertes à tous.
- › Créer des passerelles entre les services petite-enfance, enfance, jeunesse.
- › Créer des synergies entre les centres sociaux.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

40 - FAVORISER LA PARENTALITÉ ET DÉVELOPPER

LA CO-ÉDUCATION

Certaines familles se trouvent socialement fragilisées et économiquement précaires, ce qui peut avoir pour effet d'engendrer une fracture éducative et un isolement. Dans ce contexte, le LAEP constitue un service majeur à destination des familles. Cependant, il convient de compléter l'offre afin d'aider à rompre l'isolement des familles et de valoriser le rôle des parents dans la prévention des difficultés rencontrées par leurs enfants, dans une volonté de continuité éducative.

ACTIIONS

- › Identifier et mettre en synergie les acteurs de la parentalité et créer dans chaque structure des conditions d'accueil et d'écoute des parents et des enfants, des temps d'échanges et de partage.
- › Ajuster les créneaux horaires au besoin des familles et ouvrir de nouveaux espaces de rencontres sur le territoire (café des parents, conférence...).

2021 2022 2023 2024 2025 2026





RENDRE VISIBLE L'OFFRE EXISTANTE DU TERRITOIRE

La visibilité de l'offre existante a été bouleversée par l'élargissement du territoire, la multiplicité des acteurs présents et par l'outil internet et son bouquet de réseaux sociaux qui imposent une nouvelle manière de se faire connaître ou de chercher l'information. Si internet permet généralement de trouver les renseignements que l'on cherche, encore faut-il savoir identifier les gestionnaires et donc les services à disposition : l'information doit être portée à la connaissance des familles. Organiser l'information, diversifier les moyens de communication sont des étapes nécessaires afin de rendre l'offre existante compréhensible et accessible à tous.

41 - DIVERSIFIER LES VECTEURS DE COMMUNICATION POUR SENSIBILISER TOUS LES USAGERS ET RECUEILLIR LEURS BESOINS

L'organisation territoriale peut sembler complexe sur notre territoire majoritairement rural où certaines familles connaissent des difficultés de mobilité vers les équipements structurants. Son offre de services, variée, à la gestion multiple, peut apparaître comme difficilement accessible encore plus pour certaines familles éloignées de la pratique numérique. C'est pourquoi il convient de simplifier les démarches des usagers, de leur permettre de connaître leurs droits et les services à leur disposition quels que soient leur situation, leur accès internet, leur zone d'habitation. Permettre une pleine utilisation de l'offre de service par les usagers.

ACTI@NS

- › Communiquer sur le rôle du guichet unique auprès des mairies, des médecins, du CHIVA, sur internet, sur le guide des acteurs du social...
- › Modifier l'appellation « guichet unique » généralisée à différents secteurs d'activité pour une dénomination plus compréhensible et accrocheuse.
- › Diversifier les outils de communication : réaliser des plaquettes d'information, vérifier la réciprocité de lien entre sites internet des communes et de l'agglomération, améliorer le référencement du site de l'agglomération pour les services petite enfance.
- › Répertorier les acteurs pouvant être des relais d'information auprès des familles.
- › Vérifier auprès des usagers leurs modes de communication.
- › Recueillir les besoins des usagers.

2021 **2022** **2023** 2024 2025 2026



RENFORCER LA MIXITÉ SOCIALE ET L'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS AUX SERVICES

La mixité sociale constitue aujourd'hui l'un des grands enjeux des services petite-enfance, enfance et jeunesse. Elle est considérée comme l'un des leviers pour combattre les inégalités sociales dès le plus jeune âge, et se positionne à ce titre au cœur de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

42 - FAVORISER UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE

L'accès des équipements aux enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques est une priorité pour l'agglomération. Les publics fragilisés, modestes, sont pris en compte dans l'offre et ne doivent pas souffrir d'un quelconque éloignement qu'il soit physique, temporel ou financier. De plus, il est important de développer dès le plus jeune âge la culture de la tolérance et de l'acceptation de la différence.

ACTI@NS

- › Former les personnels à l'accueil des enfants porteurs de handicaps et à besoins spécifiques en s'appuyant en premier lieu sur les dispositifs Palenqueto et Optimus initiés par la CAF.
- › Renforcer les liens avec les auxiliaires de vie scolaire, le centre d'action médico-sociale précoce et le centre médico-psychologique.
- › Etudier les freins quant à l'accueil des enfants à besoins spécifiques.
- › Mieux informer les familles fragiles de leurs droits et des services à leur disposition.
- › Développer les partenariats avec les travailleurs sociaux du conseil départemental, les centres sociaux, les pédiatres...

2021 2022 2023 2024 2025 2026



PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER LA COHÉRENCE ÉDUCATIVE

Le projet éducatif local a été mis en place sur les territoires dès 2015. Il vise à proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Par ailleurs, il permet aux gestionnaires de percevoir des financements. Le projet éducatif local est un outil d'interconnexion, de réflexion, et de structuration utile à tous les acteurs de l'enfance et de la jeunesse grâce à sa démarche participative associant les adultes - ou leurs représentants - présents le long du chemin de vie de l'enfance à l'âge adulte.

43 - ACTUALISER ET ANIMER LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

Le projet éducatif de territoire se veut global et partenarial. Son évaluation doit prendre en compte l'articulation entre le local et le national et les différentes échelles des politiques éducatives. Il se conçoit dans une démarche participative et partagée. Le PEDT crée les conditions d'amélioration du projet éducatif pour favoriser la réussite éducative de tous les enfants, met au premier plan les objectifs et contenus éducatifs et donc les apprentissages et l'épanouissement des enfants, accompagne les acteurs pour produire les changements et renforcer la coopération éducative.

ACTIONS

- › Evaluer et actualiser le PEDT : pilotage et évaluation, observation et analyse partagée, construction des évolutions, validation par le comité de suivi et les élus. Sujets d'actualisation : formules d'accueil, pratiques d'accueil des 4-6 ans.
- › Animer le PEDT.
- › Organiser une ou deux journées annuelles rassemblant tous les acteurs de l'éducation et les familles du territoire, avec des thèmes spécifiques.
- › Développer des actions de communication (vidéo, articles, interviews, éduc-tours...).

2021 2022 2023 2024 2025 2026



LAEP le P'tit Léo - Foix



CONFORTER UNE OFFRE DE QUALITÉ POUR LA PETITE-ENFANCE

La politique d'accueil du jeune enfant a connu ces deux dernières décennies un enrichissement de ses orientations : politique de soutien à l'emploi, à la natalité, à la parentalité, de promotion de l'égalité femmes-hommes, de lutte contre les stéréotypes de genre, contre l'exclusion... Trois conceptions de la qualité se côtoient aujourd'hui : permettre aux parents de concilier famille et travail, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, et la dimension éducative. Avec six multi accueils, une crèche familiale, deux relais d'assistants maternels, le territoire de l'agglomération se trouve doté d'une grande variété de structures vouées à la petite enfance qu'il convient de maintenir à un fort niveau de qualité, tout en les faisant évoluer pour les adapter aux contextes actuels.

44 - ACTUALISER LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement traduit une réflexion vivante sur les pratiques professionnelles pour transmettre et pérenniser une approche spécifique de l'accueil du tout-petit. Suite à la fusion des deux anciennes communautés de communes et à l'harmonisation des pratiques qui s'en est suivie, les projets d'établissements doivent être réactualisés au niveau de chaque structure du jeune enfant de l'agglomération.

ACTIONS

- › Elaborer le projet d'établissement : réunions, temps d'échanges au sein de chaque établissement d'accueil et avec le pôle, rédaction, afin de permettre aux agents, aux parents et aux institutions de s'approprier les valeurs portées par l'agglomération, créer une dynamique d'équipe.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

45 - REQUALIFIER, MODERNISER ET SÉCURISER LES STRUCTURES

D'ACCUEIL

L'agglomération compte des structures d'accueil nombreuses et variées, mais dont certaines sont vieillissantes. Par ailleurs, le contexte national social, sanitaire et sécuritaire en évolution demande une adaptation constante des conditions d'accueil dans les établissements. L'agglomération doit ainsi garantir une offre de services de qualité et conforme aux normes et au contexte national en vigueur (sécurité des sites).

ACTIONS

- › Installer des systèmes de vidéo et d'ouverture à distance dans les établissements d'accueil du jeune enfant de l'agglomération et élaborer les protocoles réglementaires.
- › Rénover et réaménager les multi accueils de Varilhes, Verniolle et Crampagna.
- › Engager une réflexion sur le déplacement du pôle petite enfance-enfance-jeunesse et réaliser les travaux nécessaires à sa nouvelle implantation.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 1.050.000€

47 - FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DES ASSISTANTS MATERNELS

LIBÉRAUX

L'accueil au domicile des assistants maternels libéraux représente la moitié des places d'accueil des enfants du territoire. Leur répartition assure un maillage équilibré du territoire et les modalités d'accueil atypiques qu'ils proposent (horaires...) créent des conditions favorables à l'emploi des parents. L'articulation et les complémentarités entre l'action publique intercommunale et l'initiative privée méritent d'être renforcées.

ACTIONS

- › Promouvoir le métier d'assistant maternel libéral.
- › Instaurer un partenariat avec les services PMI délivrant les agréments.
- › Accompagner l'initiative privée (maisons d'assistants maternels).

2021 2022 2023 2024 2025 2026

46 - OFFRIR UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

AUX ENFANTS

Dans le cadre de sa volonté de proposer des repas de qualité et de soutenir l'économie locale et les circuits de proximité, soucieuse de la santé et du bien-être de ses habitants, l'agglomération va étudier les modalités d'approvisionnement des services proposant une restauration : multi accueils, accueils de loisirs, résidence autonomie.

ACTIONS

- › Analyser les prestations actuelles et étudier d'autres modes de fonctionnement dont de nouvelles initiatives privées.
- › Étudier une deuxième étape de mutualisation des cuisines centrales du territoire à partir de 2023.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Multi-accueil - Montgailhard





**PROPOSER AUX USAGERS
UNE QUALITÉ ÉQUIVALENTE
DES SERVICES ENFANCE SUR
L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**

Comment permettre aux enfants de grandir dans de bonnes conditions ? Ce qu'ils vivent, découvrent, apprennent et créent, seuls ou avec d'autres, en famille, à l'école, dans les temps et lieux tiers, dans la rue ou sur le net impacte leur trajectoire de vie, et leur rapport au monde.

Aujourd'hui les services enfance sont répartis sur le territoire avec des formes et des gouvernances multiples. Une réflexion collective doit être engagée afin de tendre vers une qualité et une équité de service pour les enfants et les familles.

48 - HARMONISER LES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES

COMMUNAUX

Certains habitants du territoire connaissent des difficultés de mobilités et se trouvent éloignés des équipements structurants. Les accueils de loisirs extra et périscolaires sont différemment organisés selon les communes, voire absents sur certaines d'entre-elles. Afin de pallier ces disparités, l'agglo a pour objectifs :

- De tendre vers une offre de service de qualité équivalente à l'ensemble des usagers du territoire.
- De coordonner, optimiser les actions menées à l'échelle communale et intercommunale.
- D'optimiser les ressources.

ACTI@NS

- › Elaborer un diagnostic partagé des différentes formules d'accueils de loisirs périscolaires actuellement proposées sur le territoire de l'agglo.
- › Comparer ces différentes formules en étudiant les coûts de revient des services, les tarifications appliquées aux familles, la qualité de service rendu aux familles et aux enfants (préciser les critères de qualités retenus : amplitude horaire, activités, projet pédagogique...).
- › Accompagner de manière personnalisée les communes et SIVE/SIVOM dans une démarche de progrès afin de tendre vers une équité de service sur le territoire.
- › Etudier l'opportunité d'harmoniser les pratiques et les modes de gestion sur l'ensemble du territoire.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



**DÉPLOYER L'ACTION
JEUNESSE AU PLUS
PRÈS DES USAGERS
ET ACCOMPAGNER
L'IMPLICATION DES JEUNES
DANS LA SOCIÉTÉ**

Le PAAJIP (pôle agglomération adolescence jeunesse information prévention) doit renforcer le développement de son action sur l'ensemble du territoire de l'agglo. La question de la participation des jeunes et des « publics » en général est au cœur de tous les dispositifs : la prise d'initiative par les jeunes peut permettre le développement d'aptitudes et de compétences complémentaires à l'éducation formelle tels que l'esprit de responsabilité, l'esprit d'initiative, l'esprit d'équipe, la conduite de projet, la découverte de l'environnement institutionnel et la prise de parole.

49 - FAIRE DU PÔLE JEUNESSE COLLABORATIF LA PORTE D'ENTRÉE DE

LA POLITIQUE JEUNESSE ET DÉPLOYER L'ACTION DU PAAJIP AUPRÈS

DES COMMUNES, INSTITUTIONS ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

La création du pôle jeunesse collaboratif ouvre des perspectives de développement du secteur jeunesse plus riches et participatives. Le PAAJIP, relais de la politique jeunesse de l'agglo sur le territoire, assure une coordination des synergies et un déploiement de ses actions au-delà de Foix.

ACTI@NS

- › Finaliser la construction du pôle jeunesse collaboratif et créer les synergies entre partenaires du projet et acteurs du territoire pour faire rayonner ce lieu.
- › Positionner le PAAJIP comme l'acteur fédérateur de l'éducation non formelle sur l'agglo, par bassin de vie. Etudier les besoins des communes en animation, élaborer un calendrier et déployer son action.
- › Développer l'action périscolaire au collège Rambaud et au collège Lakanal et l'extrascolaire en lien avec le projet « vacances apprenantes », colonies de vacances, accueil de jeunes, animations diverses avec les jeunes.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 2.400.000€
(pôle jeunesse)

50 - DÉVELOPPER L'OPÉRATION « ALLER VERS » SUR L'ENSEMBLE

DU TERRITOIRE

Certaines catégories de jeunes sont davantage touchées par le chômage que d'autres, notamment les jeunes les moins qualifiés. La crise économique et la crise sanitaire actuelle ont renforcé leur précarité et leur isolement. A travers sa politique jeunesse, l'agglomération souhaite identifier les jeunes en grande difficulté d'insertion, les NEET (not in education, employment or training) afin de les inciter à réintégrer une démarche d'acquisition de compétences ou de recherche d'emploi. D'autre part, l'opération « aller vers » pourrait être transposée pour accompagner les communes dans les relations entretenues avec les jeunes, notamment dans les espaces publics.

ACTIONS

- › Mettre en place des maraudes et des actions de rue.
- › Aller vers les jeunes NEET et autres dans une approche coconstruite avec les acteurs jeunesse du territoire.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

52 - ACCOMPAGNER LE PARCOURS DU JEUNE VERS L'INSERTION,

LA CITOYENNETÉ ET L'ÉMANCIPATION

Les jeunes de plus de 16 ans doivent faire face à un déficit d'accompagnement de projets dès lors qu'ils ne sont pas inscrits à la mission locale et que leurs parcours croisent différents champs : culture, économie, sport, insertion, social etc. Le PAAJIP, lauréat d'un appel à projet national, est devenu pilote d'une expérimentation pour le ministère de la jeunesse à travers le fonds expérimental jeunesse. Par cette expérimentation, il accompagne le jeune dans son parcours de création de liens partenariaux entre les différents acteurs du territoire, dans un processus d'incubation et d'aide au développement de projets.

ACTIONS

- › Créer un poste et mettre en place un incubateur de projets de jeunes (financement PAAJIP).

2021 2022 2023 2024 2025 2026



51 - DONNER LES MOYENS À LA JEUNESSE DE S'EXPRIMER EN

PRIVILÉGIANT UN DIALOGUE STRUCTURÉ ENTRE JEUNES ET

ACTEURS LOCAUX

Des études et travaux de recherche démontrent que de nombreux jeunes n'ont plus confiance en leur avenir. Certains ne développent pas les compétences sociales nécessaires à leur épanouissement. 86 % des jeunes n'ont pas confiance en la chose publique et 76% des jeunes moins de 25 ans ne votent pas. La résolution européenne du 23 novembre 2015 demande aux États membres d'établir des stratégies pour assurer la participation politique des jeunes. L'action et la parole de la jeunesse participent pleinement de la vie sociale et citoyenne de notre territoire et sont encouragées.

ACTIONS

- › Créer des instances et des espaces de débats : assemblée libre, parlement, conseil...
- › Proposer un accompagnement des élus, des animateurs et des jeunes afin de permettre à ces interlocuteurs d'origine et de fonctionnement différents, de mieux se comprendre afin d'élaborer des projets en commun.
- › Donner la possibilité aux jeunes de porter des projets, des événements : bourses à projets de jeunes, Foix'r de rue, convention jeux de rôles, Block Party, Arts Oseurs etc.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Activité du PAAJIP



2
3PRATIQUES CULTURELLES
ET DIFFUSIONAMÉLIORER ET DÉVELOPPER L'OFFRE DE SERVICES
EN MATIÈRE DE LECTURE PUBLIQUE, DE DIFFUSION,
DE MÉDIATION CULTURELLE ET DE LUDOTHÈQUE

L'harmonisation du réseau de lecture a apporté une amélioration significative du service de lecture publique et la mise en place de la gratuité. Elle a eu pour effet une forte hausse des adhésions et des prêts. Il convient désormais d'aller au-delà en proposant une offre de services élargie, mieux adaptée aux différents publics et notamment aux publics empêchés et/ou non atteints. Il convient d'ouvrir et de diversifier les usages aux publics et aux partenaires et enfin proposer un service de diffusion et médiation culturelle équilibré sur l'ensemble du territoire.

53 - RÉNOVER LA MÉDIATHÈQUE - CENTRE DE FOIX

Le schéma départemental de lecture publique vise à créer les conditions favorables pour que la population puisse accéder aux livres et aux réseaux de médiathèques. L'action de l'agglomération s'inscrit dans cette politique. Le projet de rénovation de la médiathèque de Foix consiste à moderniser les locaux et les usages en vue de la positionner au centre du réseau avec la médiathèque de Varilhes. Le futur équipement offrira des services diversifiés (collections, accès au numérique, publics spécifiques) et permettra le développement des partenariats pour une action culturelle forte et coordonnée. Enfin, les horaires seront étendus au samedi après-midi, service fortement demandé par les usagers.

ACTIIONS

› Mener une étude de programmation en 2021 afin de déterminer la faisabilité : mise en adéquation entre les besoins identifiés lors des réunions de concertation préalables (personnel, usagers, partenaires, Codev, jeunes), les contraintes architecturales et les objectifs de performance énergétique.

› Démarrer les travaux en 2022.

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Investissement : 800.000€

54 - SIGNER UN CONTRAT TERRITOIRE - LECTURE AVEC LA DRAC

La direction régionale des affaires culturelles soutient le développement de la lecture publique. Les contrats territoire-lecture permettent d'initier des partenariats entre les collectivités et l'Etat autour de projets de développement de la lecture.

ACTIIONS

› Signer un contrat territoire lecture (CTL) avec la DRAC avec un engagement de 1 € de la DRAC pour 1 € de l'agglomération : développer des actions culturelles sur l'ensemble du territoire, lutter contre l'illectronisme, élargir l'offre des collections notamment en direction des publics spécifiques, élargir les horaires d'ouverture de la médiathèque de Foix et de Varilhes et accompagner les bénévoles. Dans ce cadre, renforcer l'équipe via le recrutement d'un agent.

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

55 - CRÉER UN RÉSEAU DE LECTURE ET DE LUDOTHÈQUES PAR LA
FUSION DES DEUX SERVICES

Dans une logique d'organisation du pôle, de mutualisation des compétences et des moyens, et afin de donner une meilleure visibilité aux ludothèques, le catalogue et le portail internet seront fusionnés avec ceux des médiathèques.

ACTIIONS

› Fusionner les catalogues.

› Elaborer des projets communs.

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------





Concert de l'école de musique de l'agglo



DÉVELOPPER L'ÉCOLE DE MUSIQUE POUR ACCROÎTRE SON RAYONNEMENT, SA VISIBILITÉ ET PROPOSER UNE OFFRE PÉDAGOGIQUE DIVERSIFIÉE ET DÉVELOPPÉE

L'agglo souhaite poursuivre et renforcer l'accès à la musique pour tous, être fédérateur d'un réseau de pratiques artistiques, faire de la musique et des autres pratiques artistiques un outil d'identité du territoire et inscrire le projet dans une dynamique de recherche et d'innovation.

56 - CRÉER UN CONSERVATOIRE LABELLISÉ

Le projet de service de l'école de musique permet de répondre à la quasi-totalité des critères demandés pour la labellisation à l'exception de l'enseignement d'une deuxième discipline artistique. Afin de diversifier les pratiques et les parcours, il est proposé de s'appuyer sur les associations du territoire pour la mise en œuvre de cette deuxième discipline. Le besoin s'exprime sur le théâtre en raison d'une offre peu développée.

ACTIIONS

- › Mettre en place :
 - Un parcours découverte (de 8 ans à 14 ans : éveil, initiation 1, initiation 2), une séquence exploration du parcours diplômant > année 1.
 - Une séquence réalisation du parcours diplômant, des ateliers de pratiques amateurs (adultes) > année 2.
- › Rédiger un projet d'établissement scientifique et culturel autour des axes suivants : poursuivre et renforcer l'accès à la musique pour tous, inscrire le projet dans une dynamique de recherche et d'innovation.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



SE DOTER D'OUTILS PERMETTANT LA DIFFUSION ET LA MÉDIATION CULTURELLES EN MILIEU URBAIN ET RURAL

Etablir un véritable droit à la culture pour tous en complémentarité avec les communes et faire de la culture un élément déterminant de l'attractivité du territoire. Favoriser l'émancipation par la culture pour tous les publics et sur l'ensemble du territoire en donnant une place privilégiée aux acteurs culturels du territoire.

57 - TRANSFÉRER LE CENTRE CULTUREL OLIVIER CAROL À L'AGGLO

Le rayonnement largement intercommunal du centre culturel de Foix, avec l'Estive (Scène nationale) notamment, pose la question de son transfert à l'agglo. L'enjeu est d'amener la culture vers les territoires et ses habitants, de mutualiser les espaces, les compétences et les partenariats pour encore plus d'énergie culturelle.

ACTIIONS

- › Après réalisation d'un audit technique et organisationnel, transférer le centre culturel et de l'Estive (Scène nationale) à l'agglo (neutralité budgétaire au moment du transfert en raison de la retenue sur l'attribution de compensation de la commune de Foix du montant de toutes les charges afférentes au bâtiment et à son utilisation).

2021 2022 2023 2024 2025 2026



58 - SOUTENIR LES ASSOCIATIONS ET LES ÉVÈNEMENTS

ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE

Afin de permettre la diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire, l'agglo apporte son soutien financier aux associations portant un projet innovant, structurant et d'intérêt communautaire.

ACTIONS

› Déterminer une enveloppe annuelle et fixer des critères de soutien et un règlement d'attribution des subventions.

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

59 - DÉVELOPPER UNE OFFRE CULTURELLE DÉLOCALISÉE

Favoriser l'action culturelle sur le territoire de l'agglo que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural.

ACTIONS

› Bâtir un projet culturel de territoire qui s'appuie sur deux pôles culturels rayonnants. Le premier au nord, avec le pôle culturel à Varilhes, le second au sud, avec le centre culturel Olivier Carol à Foix.

› Elaborer une programmation culturelle concertée et coordonnée entre les services de l'agglo (réseau de lecture et ludothèques, conservatoire, musée), les communes et les partenaires associatifs qui soit adaptée à tous les publics et répartie de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire.

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------



PRÉSERVER, VALORISER ET TRANSMETTRE CE QUI FAIT ET A FAIT L'IDENTITÉ DE NOTRE TERRITOIRE ET CE QUE NOUS SOMMES

Garder la mémoire, transmettre le savoir, préserver ce qui fait trace, expliquer les savoir-faire, savoir d'où on vient... c'est vivre mieux dans notre présent et c'est préparer notre futur.

60 - ÉLABORER LE PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

DU CENTRE D'HISTOIRE DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

Le centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation propose de découvrir l'histoire de la Seconde Guerre mondiale en Ariège. A travers cet établissement, l'agglo accompagne le devoir de mémoire et de transmission en étant au plus près des attentes des différents publics et réaffirme le partenariat avec les associations mémorielles.

ACTIONS

› Sur la base d'un bilan des quatre années de fonctionnement, élaborer un document stratégique et opérationnel visant à définir les orientations du centre d'histoire : recueil de la parole des partenaires (associations, établissements scolaires, administrations associées...), élaboration des axes stratégiques et des propositions opérationnelles.

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

Centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation - Varilhes



2

**FAVORISER
LE SPORT
POUR TOUS**

4



**STRUCTURER
L'OFFRE SPORTIVE**



**CONCILIER SPORT
ET SANTÉ ET DÉVELOPPER
LE SPORT-NATURE**

La lutte contre la sédentarité représente un enjeu important de santé publique quels que soient les publics. L'agglomération s'engage dans une politique forte et partenariale en matière de sport santé. En parallèle, il est essentiel de valoriser les ressources naturelles du territoire, qui font son identité, par la pratique sportive ouverte à tous.

**61 - RÉALISER UN SCHEMA TERRITORIAL D'ORGANISATION
DE LA PRATIQUE SPORTIVE**

La diffusion de la pratique sportive et l'évolution des attentes des pratiquants induisent de nouveaux besoins en matière d'équipements sportifs. La réalisation d'un schéma territorial d'organisation de la pratique sportive constitue un outil de pilotage concerté vers l'adéquation entre aménagement équilibré du territoire pour une pratique au sein de chaque commune ou bassin de vie, satisfaction de la population et optimisation de l'utilisation des équipements.

ACTI@NS

› Réaliser une étude cartographique et organisationnelle des équipements, des clubs et des publics accueillis.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

**62 - PROPOSER AUX HABITANTS DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE
QUALITÉ : LE CENTRE AQUATIQUE ET LES SALLES OMNISPORTS**

Permettre aux habitants du territoire et aux associations de pratiquer leur sport ou une activité physique grâce à la mise à disposition d'équipements de qualité.

ACTI@NS

› Permettre l'accès au plus grand nombre du centre aquatique de Foix : gratuité d'accès et de transport pour les écoles du territoire, offre de service pour tous les publics (sportifs, familles, sport santé, clubs, politique tarifaire favorisant l'accès à tous).

› Permettre l'accès au plus grand nombre des salles omnisports de Ferrières et de Vernajoul : gratuité pour les clubs sportifs du territoire, mise à disposition des fédérations, du lycée Jean Durroux et de l'école de Vernajoul.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Bassin extérieur du centre aquatique - Foix



63 - ENCOURAGER ET SOUTENIR LES INITIATIVES

EN LIEN AVEC LE SPORT ET LA SANTÉ

La stratégie nationale « sport santé 2019-2024 » vise à améliorer l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive au quotidien, avec ou sans pathologie. Les jeunes, les seniors et les personnes en situation de handicap sont particulièrement ciblés.

ACTIONS

- › Identifier les partenaires du dispositif « sport santé 2019-2024 ».
- › Développer des offres de pratiques ciblées pour tous les publics (enfants, jeunes, seniors, « savoir rouler à vélo »...).
- › Etudier la création des « maisons sport santé » regroupant associations sportives et professionnels de santé.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



**DYNAMISER LE TERRITOIRE
PAR L'ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS D'ENVERGURE
INTERCOMMUNALE ET AU-DELÀ ET INCITER
À LA PRATIQUE SPORTIVE**

65 - SOUTENIR LES ASSOCIATIONS PORTEUSES DE PROJETS

ET D'ÉVÈNEMENTS PROMOUVANT LA PRATIQUE SPORTIVE

Afin de permettre la diffusion des pratiques physiques et sportives sur l'ensemble du territoire, l'agglo apporte son soutien financier aux associations portant un projet innovant, structurant et d'intérêt supra-communautaire.

ACTIONS

- › Déterminer une enveloppe annuelle et fixer des critères de soutien et un règlement d'attribution des subventions.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

64 - SOUTENIR LES SPORTS DE PLEINE NATURE POUR UNE PRATIQUE

AUTONOME ET SÉCURISÉE

Le territoire de l'agglo offre de nombreuses possibilités de pratiquer des sports de pleine nature (randonnée, VTT, spéléologie, cyclotourisme, parapente, tennis...). Permettre leur accessibilité pour tous les publics (familles, touristes, sportifs) et une pratique autonome et sécurisée représente un défi pour le territoire.

ACTIONS

- › Etudier l'accessibilité, la sécurisation et les usages des plateaux sportifs d'usage autonome (city stade pour les enfants, parcours santé, terrains de pétanque, sentiers de randonnées pédestres, VTT, sites d'escalade...), et plus particulièrement les projets de développement du Prat d'Albis et des sentiers.
- › Etudier les besoins : parcours de courses d'orientation, aménagement des voies sur berges, aménagement d'une voie canoé kayak reliant Ferrières à Rieux-de-Pelleport.
- › Soutenir des manifestations d'envergure autour du canoé kayak, Paris 2024.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



Rafting au stade d'eau vive du Rébech - Foix



METTRE À DISPOSITION DES CLUBS SPORTIFS DES ÉQUIPEMENTS DE QUALITÉ, ENTRETENUS ET ADAPTÉS AUX USAGES

66 - ACHEVER LA RÉNOVATION DU COMPLEXE OMNISPORTS

À VERNAJOUL

La salle omnisports de Vernajoul fait l'objet de plusieurs tranches de travaux de modernisation afin de mettre à disposition des usagers un équipement attractif et adapté aux besoins (possibilité d'utilisation de la mezzanine pour des clubs comme la boxe ou l'escrime).

ACTIIONS

- › Rénover ou modifier l'usage des terrains de tennis de Vernajoul, peindre la halle sportive et rénover les murs et sol de la mezzanine, peindre les pignons extérieurs.
- › Sécuriser le site avec l'installation d'un système de vidéo-surveillance.

2021	2022	2023	2024	2025	2026
Investissement : 150.000€					

67 - RÉNOVER, DÉVELOPPER ET SÉCURISER LE COMPLEXE

OMNISPORTS À FERRIÈRES

La salle omnisports de Ferrières nécessite des travaux de modernisation afin de mettre à disposition des usagers un équipement attractif et adapté aux besoins.

ACTIIONS

- › Rénover les vestiaires, les sanitaires, et réparer la toiture.
- › Construire un espace couvert de type club house.
- › Sécuriser le site : clôture du site et mise en place d'un système d'accès par badge.
- › Réaliser une aire extérieure de lancer de poids.

2021	2022	2023	2024	2025	2026
Investissement : 300.000€					



Salle omnisports - Vernajoul



68 - SOUTENIR LE PROJET DE CONSTRUCTION

DE LA SALLE MULTISPORTS PORTÉ PAR LE CFA DE L'ARTÈGE

Le CFA, en partenariat avec le CREPS, intégrera une classe sport étude en septembre 2021. Un partenariat s'est noué avec les écoles de sports, notamment celle de rugby. La salle sera homologuée pour la pratique de tous les sports et la tenue de compétitions. L'agglomération s'inscrit dans ce projet qui permettra d'améliorer la pratique sportive des apprentis et d'augmenter l'offre en équipements sportifs pour les clubs et les associations du territoire.

ACTIIONS

- › Participer au financement de cet équipement par le biais d'une subvention au CFA.

2021	2022	2023	2024	2025	2026
Investissement : 150.000€					

03

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

La transition énergétique, environnementale et climatique représente un enjeu fort, transversal et multi sectoriel.

Nombreuses sont les compétences de l'agglomération concernées. L'élaboration d'un plan climat air énergie territorial (PCAET) intègre les enjeux énergétiques et environnementaux tout en développant un plan d'actions opérationnel

permettant d'atteindre des objectifs ambitieux afin de devenir territoire à énergie positive.

Ainsi, sont notamment impactés les mobilités, la rénovation énergétique des bâtiments du territoire qu'ils soient privés ou publics, la gestion et le développement des énergies renouvelables, l'hydraulique, la gestion des déchets et les espaces naturels.



3 1

AMÉLIORER SIGNIFICATIVEMENT LES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN

L'agglomération est autorité organisatrice de la mobilité depuis 2017. Le développement des mobilités du quotidien revêt un caractère devenu crucial dans l'attractivité d'un territoire et d'autant plus en milieu rural et peu dense. Elle s'inscrit aussi dans une politique de mobilité plus large portée notamment dans le cadre du plan global de déplacement à l'échelle du SCoT de la Vallée de l'Ariège.



**ASSURER LA GOUVERNANCE,
LE FINANCEMENT ET LA MISE
EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE
DE MOBILITÉ**



69 - ORGANISER ET STRUCTURER LE PÔLE MOBILITÉ EN DÉPLOYANT

UN BOUQUET DE SERVICES

L'amélioration des mobilités du quotidien passe par le déploiement et l'articulation de l'ensemble de l'offre de mobilités.

ACTIIONS

- › Définir, dimensionner géographiquement et techniquement le projet global de déplacements adapté au territoire de l'agglomération : développer et coordonner l'ensemble des offres pour répondre aux enjeux de mobilités en créant un mix des mobilités.
- › Étendre la desserte et les fréquences de la navette urbaine.
- › Adapter les services de transport à la demande au territoire et aux usages.
- › Favoriser la pratique des modes actifs (plan vélo...).
- › Aider au déploiement du co-voiturage.
- › Déployer un réseau d'autostop organisé.
- › Mettre en place ou soutenir un service d'autopartage.
- › Inciter les pratiques d'intermodalités voiture-transport en commun-vélo.
- › Elaborer les aspects juridiques, techniques et financiers de la délégation de service public transport.
- › Activer les leviers financiers permettant de financer la compétence mobilité en instaurant le versement mobilité.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



**ORGANISER
ET DÉVELOPPER LES
TRANSPORTS EN COMMUN**

70 - DÉVELOPPER L'OFFRE DE LA NAVETTE INTERCOMMUNALE

La navette intercommunale actuelle propose une offre de transport limitée aux pôles urbains de Foix et Montgailhard. L'objectif est de développer l'offre de transport en commun au travers de la mise en place de transports modernes, écoresponsables et adaptés au territoire et à ses besoins.

ACTIIONS

- › Étendre la desserte de la navette urbaine aux pôles générateurs de flux à l'échelle de l'agglomération.
- › Adapter au mieux les horaires, fréquences et cadencements aux équipements et infrastructures du territoire.
- › Diversifier les publics cibles par une offre de transport élargie.
- › En lien avec les gestionnaires de voirie, étudier la sécurisation et la mise en accessibilité des arrêts.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

71 - DÉVELOPPER UNE OFFRE DE TAD ADAPTÉE AUX BESOINS DU TERRITOIRE

À ce jour, l'agglo propose une offre de transport à la demande disparate sur son territoire, restreinte et très ciblée.

ACTIONS

- › Développer une offre de transport à la demande complémentaire adaptée aux besoins et aux caractéristiques du territoire.
- › Diversifier les publics cibles par une offre plurielle en adéquation avec le territoire et la diversité des usages.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

73 - ORGANISER LES TRANSPORTS SCOLAIRES ET PÉDAGOGIQUES

L'agglo propose une offre de transports dits pédagogiques pour ses pôles de services. A ce jour ces transports concernent les déplacements des scolaires du territoire vers le centre aquatique, les transports ALAE du mercredi midi vers le centre Nelson Mandela de Foix, des transports ponctuels pour ou vers les services de l'agglo. L'agglo a par ailleurs délégué par convention sa compétence transports scolaires à la Région (900.000 € par an).

ACTIONS

- › Poursuivre la gestion par délégation à la Région des services de transports scolaires.
- › Maintenir, consolider et adapter les offres de services des transports pédagogiques des services de l'agglo.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



72 - CRÉER UN PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL À VARILHES ET PENSER

LES POINTS D'INTERCONNEXION ENTRE LES OFFRES DE MOBILITÉS

La mobilité doit être multiple et interconnectée pour répondre à l'ensemble des besoins. Déployer, identifier et aménager les points d'interconnexion entre les diverses offres de mobilités (TER, car régional, navette urbaine, transport à la demande, parking co-voiturage, vélo, piéton). Favoriser les rabattements vers les services de mobilités existants.

ACTIONS

- › Créer un pôle d'échanges multimodal à Varilhes.
- › Connecter les réseaux de transports et les offres de mobilités pour renforcer les maillages, notamment par l'identification de parking relais identifiés.
- › Démultiplier les possibilités d'usages à partir des gares en s'appuyant sur le pôle multimodal existant de Foix.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 1.000.000€



FAVORISER LA PRATIQUE DES MODES ACTIFS

74 - DÉPLOYER LE PLAN VÉLO EN METTANT EN ŒUVRE LE SCHEMA

DIRECTEUR DES ITINÉRAIRES CYCLABLES

Le diagnostic du plan vélo élaboré par le SCoT de la Vallée de l'Ariège a notamment identifié qu'un nombre important des déplacements se fait sur de courtes distances : 45% des déplacements internes font moins de 5 km. Pourtant, la part réalisée à vélo est très faible. L'objectif est de déployer de façon opérationnelle le plan vélo en mettant en œuvre le schéma directeur des itinéraires cyclables afin de développer les mobilités actives du quotidien.

ACTIONS

- › Promouvoir l'usage du vélo.
- › Développer des services vélo (y compris dans les hébergements touristiques).
- › Aider au déploiement du plan vélo en soutenant les communes dans leurs projets mobilités actives, aménagements cyclables au travers notamment de fonds de concours sur des itinéraires stratégiques.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 1.000.000€

3

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La politique de transition énergétique revêt des enjeux transversaux sur l'ensemble des domaines de compétence de l'agglo. La réussite de cette transition passe par la mise en action du plan climat air énergie territorial qui se veut ambitieux dans la lignée des territoires à énergies positives, soit vers une couverture de la consommation énergétique du territoire par 100% d'énergies renouvelables. Cet objectif passe par une diminution par deux des consommations en énergies du territoire et une multiplication par deux de la production d'énergies renouvelables.

2



DÉVELOPPER LES PRODUCTIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LOCALES

75 - RÉALISER UN SCHEMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES

RENOUVELABLES ET LOCALES

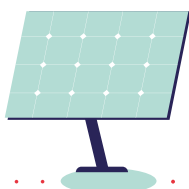
Le diagnostic du PCAET réalisé par le syndicat mixte du SCoT de la vallée de l'Ariège a mis en relief les filières d'énergies renouvelables déjà existantes sur le territoire (hydraulique, solaire, bois) ainsi que la nécessité de développer de nouvelles filières d'énergies renouvelables comme l'éolien et la méthanisation.

Il s'agit de s'appuyer sur une connaissance locale précise du potentiel d'énergies renouvelables en place et du potentiel de développement.

ACTI@NS

› Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables et locales, permettant de s'approprier l'état des lieux de la production d'énergies renouvelables de l'agglo ainsi que d'identifier et quantifier les potentiels filière par filière au vu des installations et des contraintes existantes (solaire, bois, électricité, hydrogène, méthanisation, éolien).

2021 2022 2023 2024 2025 2026



76 - S'ASSOCIER AUX PARTENAIRES LOCAUX POUR METTRE EN PLACE DES

ACTI@NS D'ANIMATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Le développement des énergies renouvelables locales s'appuie sur un ensemble d'acteurs locaux publics, privés ou issus de la société civile.

La volonté est de faciliter l'émergence et le déploiement de projets d'énergies renouvelables en s'appuyant sur l'information et la sensibilisation des habitants.

ACTI@NS

- › Inciter et accompagner les initiatives citoyennes.
- › Relayer les outils d'aide à l'information et à l'appropriation du développement des énergies renouvelables : cadastre solaire, la SCIC ECLA'EnR...
- › S'associer aux partenaires locaux : PNR, SDEO9, Chambre d'agriculture... dans l'information et l'animation sur les filières d'énergies renouvelables.
- › Viser l'exemplarité des équipements communautaires.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

77 - POURSUIVRE L'OBJECTIF 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'agglo, au travers de ses multiples activités et compétences, a recours à des marchés de fluides (eau, électricité, gaz, carburant) représentant un coût et un impact environnemental important.

L'objectif est d'augmenter la part de fourniture en énergie renouvelable dans les contrats de gestion de fluide de l'agglo.

ACTI@NS

› Se fournir en fluides en 100% renouvelables, notamment via le groupement de commandes du SDE O9.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



PROMOUVOIR ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES ÉQUIPEMENTS BÂTIS

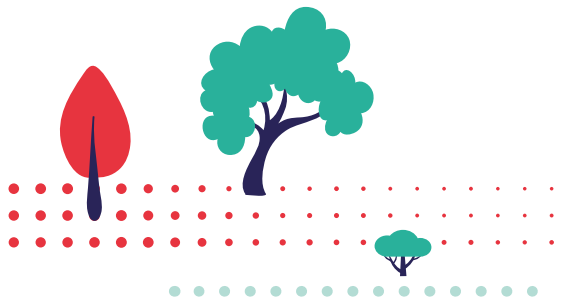
78 - SENSIBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La transition énergétique peine à trouver une déclinaison opérationnelle auprès des différents acteurs du territoire. De plus, les acteurs locaux de la transition énergétique sont nombreux et hétéroclites. Il convient de rendre visible et porter à connaissance les interlocuteurs et les actions menées en faveur de la transition énergétique à l'ensemble de la population.

ACTIIONS

- › Former/informer les élus du territoire sur les structures et outils d'accompagnement aux réflexions, travaux et aménagements intégrant la transition énergétique.
- › Intégrer les principes de développement durable dans l'élaboration des projets et de la stratégie locale.
- › Développer des initiatives innovantes telles que les communes à énergie positive.
- › S'associer aux manifestations et animations portées par les divers partenaires.
- › Relayer les informations des partenaires.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



79 - ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME TERRITORIALE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Les étapes et les acteurs sont nombreux dans la démarche d'accompagnement aux travaux de rénovation énergétique des ménages, des professionnels et des collectivités. La multitude d'intervenants et l'évolution des dispositifs techniques et financiers sont souvent un frein aux travaux.

La plateforme territoriale facilitera l'accès aux professionnels du bâtiment en concentrant les acteurs et interlocuteurs des travaux de rénovation énergétique en un seul et même lieu.

ACTIIONS

- › Accompagner la mise en place d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique, guichet unique porté par ALEDA assurant des missions d'accueil, d'information, de sensibilisation et de conseils aux particuliers, entreprises et collectivités.
- › Être acteur de la gouvernance du guichet unique.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Panneaux photovoltaïques sur équipement public - Foix



3

PATRIMOINE ET ESPACES INTERCOMMUNAUX



3



ENTREtenir ET VALORISER LE PATRIMOINE INTERCOMMUNAL

80 - CRÉER UN CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

La nouvelle organisation du pôle technique est basée notamment sur un regroupement de ses services à Verniolle.

Dans le cadre de la mutualisation des services, la question d'un centre technique opérationnel devient essentielle.

ACTIIONS

- › Dans l'hypothèse d'une cession de la plateforme technologique, réserver deux parcelles sur la zone Escoubétou 2.
- › Y construire un centre technique pouvant être étendu à moyen terme en fonction du dimensionnement et de l'évolution du service.

2021 2022 2023 2024 **2025** 2026

Investissement : 500.000€

81 - METTRE EN PLACE UNE MAINTENANCE PRÉVENTIVE

La mise en place d'une maintenance préventive dans la gestion du patrimoine de l'agglo vise à garantir une qualité de service, à respecter toutes les règles de sécurité et à maîtriser les coûts.

ACTIIONS

- › Parfaire la connaissance des équipements.
- › Optimiser la planification des interventions.
- › Mettre en place un suivi technique et financier.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



Agents assurant la maintenance des équipements du centre aquatique





Recharge d'une voiture électrique de l'agglo à l'antenne technique - Verniole

82 - RÉAMÉNAGER ET REQUALIFIER LE PARVIS DU PÔLE DE SERVICES

DE L'AGGLO À FOIX

Identifier l'agglo par une requalification de l'espace public permettant d'améliorer sa visibilité, de valoriser son action, de favoriser les interactions entre les usagers et d'intégrer les enjeux de transition climatique.

ACTI@NS

- › Créer des locaux administratifs dans la continuité du bâtiment du multi-accueil.
- › Remettre en service le miroir d'eau.
- › Installer un abri vélos sécurisé.
- › Végétaliser les espaces.
- › Organiser le stationnement et les flux de circulation.

2021 **2022** 2023 2024 2025 2026

Investissement : 350.000€

83 - MENER UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS ET D'ACHATS

ÉCORESPONSABLES

L'agglo poursuit des objectifs ambitieux en matière d'environnement.

Chaque investissement ou acquisition doit être envisagé sous l'angle de l'éco-responsabilité et mesurer la meilleure adéquation avec le coût en termes de durée de vie.

ACTI@NS

- › Adapter les achats courants de fournitures.
- › Verdir la flotte de véhicules et engins.
- › Intégrer des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



RECHERCHER LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS INTERCOMMUNAUX

84 - PORTER L'EXEMPLARITÉ DE L'AGGLO DANS LE DOMAINE DE LA

CONSTRUCTION ET DE LA RÉNOVATION

Dans le cadre de la construction d'équipements neufs et de la requalification ou rénovation importante de bâtis existants, les enjeux liés à la transition énergétique doivent être intégrés dès la définition du pré-programme.

Cela permettra, à terme, de tendre vers une plus grande sobriété énergétique et optimiser les financements alloués à ce type de travaux.

ACTI@NS

- › Communiquer sur la conception bio climatique du pôle jeunesse collaboratif.
- › Acquérir un outil de suivi et de gestion des énergies.
- › Recruter un conseiller en énergie partagé mutualisé : réaliser des audits énergétiques et programmer les travaux.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

3
4

LE GRAND CYCLE DE L'EAU



PRÉSERVER ET GÉRER LA RESSOURCE EN EAU

85 - GÉRER LES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENIR

LES INONDATIONS

L'agglomération est compétente pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Cette compétence a été transférée aux quatre syndicats de rivières couvrant son territoire.

ACTIONS

- › Exercer la compétence GEMAPI sur tous les bassins versants.
- › Être acteur de la gouvernance des syndicats de rivière auxquels a été transférée la compétence GEMAPI, au travers du suivi des évolutions techniques et budgétaires en lien avec la réglementation.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Fount Grand - Hameau de Minjou, Pradières



86 - ÉLABORER UN SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX

PLUVIALES URBAINES

L'agglomération est compétente en matière de gestion des eaux pluviales urbaines depuis janvier 2020.

Il convient de définir et structurer cette compétence de gestion des eaux pluviales urbaines tant sur son périmètre d'intervention que sur les limites d'actions et niveaux de services.

ACTIONS

- › Elaborer un schéma directeur des eaux pluviales urbaines.
- › Dans l'attente, poursuivre la délégation de l'exercice de la compétence aux communes.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

Investissement : 500.000€

87 - ASSURER UN SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE

L'ASSAINISSEMENT DE QUALITÉ

L'agglomération exerce depuis janvier 2020, en lieu et place des communes, les compétences eau et assainissement des eaux usées.

ACTIONS

- › S'appuyer sur les syndicats de gestion des eaux et de l'assainissement existants : SMDEA (eau et assainissement) et syndicat mixte du Terrefort (eau).
- › Organiser et mettre en œuvre l'intégration du service de Varilhes (régie municipale) au SMDEA en 2023.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

3
5

LES DÉCHETS

RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS
ET EN MAÎTRISER LE COÛT

Centre de tri du Plantaurel - Varilhes



88 - ACCOMPAGNER LA RÉDUCTION ET LA VALORISATION

DES DÉCHETS

La compétence déchets passe par un accompagnement adapté des évolutions de la politique de gestion des déchets.

L'objectif est d'accompagner la réduction et la valorisation des déchets en intégrant et relayant sur le territoire les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets.

ACTIIONS

- › Accompagner la réduction et la valorisation des déchets en relayant les actions du SPECTOM.
- › Développer l'économie circulaire et l'usage de matériaux renouvelables dans la commande publique.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

89 - MAÎTRISER LES COÛTS DE GESTION DES DÉCHETS

La politique de gestion des déchets est une politique à forts enjeux environnementaux et techniques pouvant engendrer des évolutions financières ayant un impact important sur la fiscalité des ménages.

Connaitre et maîtriser durablement les coûts afférents à la gestion des déchets est donc un enjeu fort.

ACTIIONS

- › Être acteur dans la gouvernance, suivre les évolutions techniques et budgétaires.
- › Communiquer autour de la mise en place de la tarification incitative.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

3
6

LES ESPACES NATURELS



LE PATRIMOINE NATUREL

90 - VALORISER ET PRÉSERVER LES RESSOURCES, LES ESPACES ET LES MILIEUX

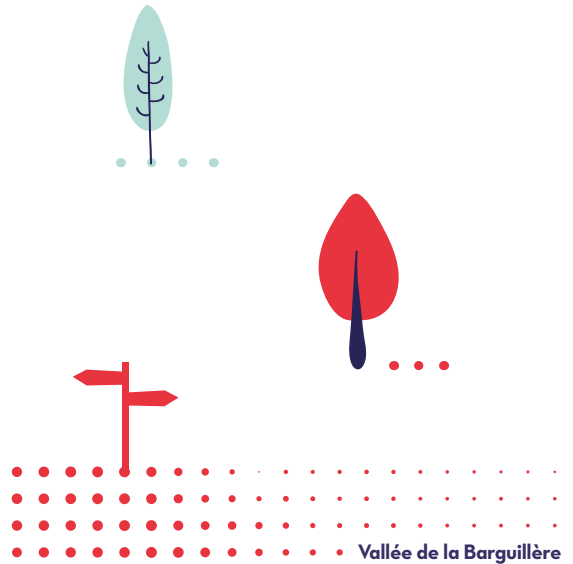
Le territoire de l'agglomération se compose de richesses et d'atouts qui forgent son identité.

Il convient de valoriser et de préserver ces ressources, ces espaces et ces milieux remarquables et remarquables sur le territoire de l'agglomération.

ACTIIONS

- › Valoriser le patrimoine naturel de l'agglomération.
- › Renforcer le partenariat avec le PNR et tout autre acteur sur la valorisation et la préservation des ressources, des espaces et des milieux (ouverture des espaces - points remarquables, forêts, sylvo-pastoralisme...).

2021 2022 2023 2024 2025 2026



04 COHÉSION ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES

La lutte contre les inégalités territoriales passe par la création de nouvelles solidarités. Véritables outils de cohésion sociale, elles sont au cœur du bien vivre en ville et dans nos villages et sont indispensables pour conforter l'attractivité du territoire. Les partenariats entre collectivités, la contractualisation avec les différentes institutions autour de projets de développement fédérateurs, la mutualisation de biens et de services... sont autant de façons de créer des

innovations au service d'une réelle politique de solidarité économique, sociale et financière. A travers ses différents champs d'intervention, l'agglomération territorialise son action à deux niveaux: celui des communes stratégiques qui ont un rôle moteur et structurant au regard des enjeux de développement du territoire, et celui des communes particulièrement concernées par les enjeux de réduction des inégalités.



4
1

SOLIDARITÉS ENVERS LES COMMUNES ET LE TERRITOIRE



OPTIMISER LE DISPOSITIF DES FONDS DE CONCOURS ALLOUÉS AUX COMMUNES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Voirie communale après travaux - Pradières



91 - ACCULTURER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

EN LES ACCOMPAGNANT DE LA CONCEPTION

À LA RÉALISATION DES TRAVAUX

Part importante du patrimoine communal, la voirie est au carrefour de multiples enjeux juridiques, financiers et techniques. Il convient de conforter le rôle de support et de coordination du pôle technique auprès des communes.

ACTI@NS

- › Désigner un référent attribué par commune.
- › Actualiser le classement de voirie.
- › Organiser une réunion annuelle des concessionnaires et gestionnaires de réseaux pour coordonner les programmes de travaux.

2021	2022	2023	2024	2025	2026

92 - SOUTENIR LES COMMUNES DANS LES TRAVAUX DE GROSSES

RÉPARATIONS DE CHAUSSÉES SUR LES VOIES COMMUNALES

Les principes d'attribution des fonds de concours pour les communes portant des projets d'investissement éligibles à ce dispositif reposent sur un groupement des demandes. La répartition annuelle reste basée sur la longueur de voirie.

ACTI@NS

- › Pérenniser le dispositif de soutien de l'agglo aux communes par l'attribution de fonds de concours (3.420.000€) et la délégation de maîtrise d'ouvrage.
- › Anticiper les études de programmation (faisabilité, relevés de terrain, chiffrage, devis validés).
- › Disposer d'une vision à moyen terme des projets d'investissement afin de planifier au mieux les travaux et optimiser leur financement.

2021	2022	2023	2024	2025	2026

Investissement : 4.980.000€
(travaux sous mandat)



APPORTER AUX COMMUNES DES SERVICES RESSOURCES DANS LEURS MISSIONS DE SERVICE PUBLIC ET MUTUALISER DU MATÉRIEL TECHNIQUE

94 - METTRE EN PLACE DES SERVICES SUPPORTS POUR ACCOMPAGNER

LES COMMUNES DANS LEURS MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Des communes expriment des besoins précis de conseils, d'avis, d'accompagnements, de montage de dossiers, peu compatibles avec un manque de ressources spécifiques en interne, notamment en termes juridiques (fiabilité des procédures) et financiers (règles de la commande publique, économies d'échelle).

ACTIIONS

› Proposer un accompagnement aux communes, à titre non onéreux, en termes de marchés publics, de finances, de prévention des risques professionnels, de ressources humaines, etc.

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

95 - ACQUÉRIR ET MUTUALISER DU MATÉRIEL TECHNIQUE

Certaines communes expriment des manques de matériels spécifiques et des impossibilités d'achats pour des raisons financières et de pertinence à leur niveau. Il existe ainsi de forts enjeux financiers, pour lesquels des réponses adaptées s'avèrent nécessaires (nacelle, mini-pelle, broyeur, camion benne, etc.).

ACTIIONS

› Identifier les besoins des communes.

› Procéder à des achats groupés portés par l'agglo en vue de mutualiser les usages de matériels techniques.

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

Investissement : 500.000€

Chapelle du Bousquet - Ventenac



ACCOMPAGNER LA RESTAURATION ET LA VALORISATION DU PETIT PATRIMOINE COMMUNAL

93 - INVESTIR LE PATRIMOINE DANS SA DIMENSION CULTURELLE

ET IDENTITAIRE

Le patrimoine communal est la traduction des usages et des traditions locales. Il perpétue la mémoire d'un mode de vie passé, représente un héritage commun et témoigne des spécificités et de l'identité du territoire. Sa sauvegarde passe par la découverte de ses richesses, sa préservation et sa valorisation au travers de manifestations culturelles diverses (expositions, conférences, concerts, salons du livre, circuits thématiques).

ACTIIONS

› Réaliser un inventaire du patrimoine : définition, déclinaison, inventaire des associations œuvrant dans le domaine du patrimoine, des objets, du bâti vernaculaire et des sites archéologiques, recensement des données documentaires (monographies, études de territoires ou thématiques...).

› Créer un poste de chargé de patrimoine : sensibilisation, information des élus, approche scientifique, conduite de recherches, rédaction de contenus, montage de dossiers.

› Mettre en place un fonds de concours à l'attention des communes pour la réalisation des travaux de réhabilitation du petit patrimoine.

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

Investissement : 400.000€
(fonds de concours)



Maison France Services - Pôle culturel - Varilhes



FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES POUR TOUS LES HABITANTS

96 - METTRE EN PLACE UNE MAISON FRANCE SERVICES

Ce nouveau modèle d'accès aux services publics permettra à chaque citoyen d'être accueilli dans un lieu unique pour être accompagné dans ses démarches du quotidien.

La création d'une Maison France Services à Varilhes pallie un déficit de services publics au nord du territoire. Son positionnement dans le pôle culturel en fera un lieu « hybride » innovant, favorisant les interactions sociales par un croisement des différents publics.

ACTIIONS

› Créer une Maison France Services au sein du pôle culturel à Varilhes et la faire vivre en développant des partenariats avec les services et institutions du territoire et dans le respect de la Charte France Services : dépôt du dossier de candidature, mise en place de la gouvernance, recrutement de deux agents d'accueil, acquisition du matériel, communication, animation.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

98 - ETUDIER LA MISE EN PLACE D'UNE POLICE RURALE

La loi de démocratie de proximité du 27 février 2002 permet aux intercommunalités de créer une police intercommunale et de recruter des agents de police.

La sécurité de la population au sein des communes de l'agglomération constitue une préoccupation qu'il convient d'étudier.

ACTIIONS

› Etudier la faisabilité de création d'une police rurale intercommunale : analyser les besoins, les modalités et impacts financiers, juridiques et administratifs.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

97 - CRÉER UN CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) constitue le cadre de la concertation sur la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance au niveau local.

Le conseil local des communes de Foix, Ferrières et Montgailhard assure la coordination du dispositif à l'échelle des trois communes. Cependant, les problématiques de sécurité dépassent ces simples limites communales. En pilotant cette politique locale, l'agglomération pourra agir pour la sécurité de l'ensemble de son territoire.

ACTIIONS

› Créer un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), en définir la gouvernance et les modalités d'animation.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

99 - SOUTENIR LA MISE EN PLACE D'UNE COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE DE SANTÉ

Le plan de transformation du système de santé « ma santé 2022 » de l'Agence régionale de santé permet de favoriser le regroupement des professionnels de santé d'un même territoire autour d'un projet santé permettant de répondre à des problématiques communes.

ACTIIONS

› Intégrer le dispositif collaboratif (institutions et professionnels de santé) de construction d'une communauté professionnelle de santé à l'échelle du territoire et au-delà, initiée par les professionnels de santé.

› Repérer les axes de soutien dont l'agglomération pourrait s'emparer (aide au financement d'un poste ou soutien achat de matériel, soutien logistique...).

2021 2022 2023 2024 2025 2026

4

POLITIQUE DE L'HABITAT AMÉNAGEMENT ET FONCIER

2



FAVORISER UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS ADAPTÉS AU RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE, EN VEILLANT AUX ÉQUILIBRES SOCIAUX ET EN RÉPONDANT AUX BESOINS SPÉCIFIQUES

100 - ANIMER LA POLITIQUE DE L'HABITAT

Le programme local de l'habitat (PLH) a défini de grandes orientations qui constituent le socle de l'action de l'agglo en matière d'habitat, notamment favoriser une production de logements adaptée, diversifier l'offre d'habitat en veillant aux équilibres sociaux du territoire, faire de l'habitat un levier d'amélioration du cadre de vie, proposer des solutions adaptées pour les ménages aux besoins spécifiques.

La mise en œuvre du PLH repose sur un pilotage affirmé de l'agglo et un partenariat renforcé avec les acteurs locaux de l'habitat.

ACTIONS

› Mettre en œuvre les opérations ciblées par le PLH au regard des objectifs définis dans le diagnostic territorial : mettre en place la gouvernance, participer/animer et suivre les réunions partenariales et notamment les commissions ad hoc, mener des actions de communication, de sensibilisation, accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches, assurer le suivi et l'évaluation du programme.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

101 - PROPOSER DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ

La diversification de l'offre d'habitat en faveur du parc social s'envisage notamment par le conventionnement de logements privés. Les deux dernières opérations (une OPAH-RU à Foix, Varilhes, Verniolle et Montgailhard et un PIG sur les autres communes) ont permis de soutenir le développement d'une offre locative conventionnée à travers la mise en œuvre de travaux de réhabilitation ou d'adaptation.

Les résultats de l'étude pré-opérationnelle pour la définition des nouveaux programmes indiquent la nécessité de cibler les opérations sur deux périmètres distincts présentant des ambitions et des objectifs adaptés aux enjeux de ces territoires.

ACTIONS

- › Animer et suivre les programmes d'amélioration de l'habitat.
- › Soutenir financièrement les projets des propriétaires bailleurs et des propriétaires occupants au regard des critères définis dans chaque programme.

2021 2022 2023 2024 2025 2026
Investissement : 900.000€

Travaux de rénovation énergétique chez un particulier - Loubières



102 - SOUTENIR LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX PUBLICS

Les besoins exprimés en matière de logements locatifs sociaux sont en croissance régulière sur le territoire de l'agglomération. Cependant, les besoins ainsi que les attentes liés au parc social évoluent et demandent un effort de diversification de l'offre et de sa localisation. Par ailleurs, le développement d'une offre en accession aidée favorise le parcours résidentiel des ménages et permet leur maintien sur le territoire. L'offre sociale doit être développée en veillant aux équilibres territoriaux de peuplement et aux orientations et engagements issus du PLH.

ACTIIONS

› Soutenir financièrement la production de logements locatifs sociaux et en accession sociale à la propriété ainsi que la production de logements sociaux communaux.

2021	2022	2023	2024	2025	2026
Investissement : 780.000€					



ACCOMPAGNER UN AMÉNAGEMENT COHÉRENT DU TERRITOIRE

Le renouvellement des pratiques d'aménagement et d'occupation de l'espace nécessite une approche stratégique et une réflexion prospective. Les documents-cadres de planification apportent des solutions d'aménagement durable dans le respect des enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

104 - ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS

FONCIERS ET DE PLANIFICATION

Les documents d'urbanisme sont les garants d'une planification durable du territoire. Ils conditionnent les aménagements futurs et leurs impacts sur les habitants, les ressources et les biens publics. Par ailleurs, les sociétés et établissements fonciers, en permettant une maîtrise foncière publique et en contribuant à une régulation des prix, accompagnent les collectivités dans la définition et mise en œuvre de leurs projets.

ACTIIONS

› Accompagner les communes dans l'élaboration de leur PLU à travers les différents champs d'intervention de l'agglomération.

› S'engager auprès des communes du territoire dans des partenariats avec des sociétés et établissements fonciers, notamment l'EPF Occitanie.

› Accompagner les réflexions autour du transfert de la compétence PLU par la mise en place d'une étude-accompagnement.

2021	2022	2023	2024	2025	2026
Investissement : 500.000€ (PLUi)					

103 - ACCUEILLIR LES GENS DU VOYAGE

L'accueil des gens du voyage se structure autour de deux aires permanentes (Foix : 20 caravanes, Varilhes : 15 caravanes) et d'une aire de grand passage (Varilhes : 200 places). Au-delà des capacités d'accueil actuelles, des enjeux se dessinent en matière d'identification et d'accompagnement à la sédentarisation de familles installées sur le territoire. Afin de mettre en œuvre les orientations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, l'agglomération s'appuie sur le syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Ariège (SMAGVA).

ACTIIONS

› Exercer la compétence au regard des orientations départementales en s'appuyant sur le SMAGVA : gérer les aires d'accueil et de l'aire de grand passage.

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

105 - PARTICIPER À LA RÉVISION DU SCHEMA DE COHERENCE

TERRITORIALE DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Vallée de l'Ariège sert de cadre de référence et assure la cohérence de l'action publique en matière d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial et économique, d'environnement et de biodiversité. L'évaluation en cours du SCoT, approuvé le 10 mars 2015, permettra d'amorcer sa révision pour l'élaboration d'un SCoT 2^{ème} génération, document intégrateur unique comprenant les volets air énergie climat et mobilités.

ACTIIONS

› Participer à la révision du SCoT et à l'élaboration du SCoT 2^{ème} génération en prenant une part active à la gouvernance, en contribuant aux réflexions et en apportant les moyens techniques et financiers de la participation.

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

4

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL POLITIQUES DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET DE REVITALISATION DU CŒUR DE VILLE

3



CRÉER LES CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET ÉQUITABLE DU TERRITOIRE

Les politiques contractuelles territoriales ont pour objectif de favoriser un développement équilibré et un renforcement des solidarités entre territoires. Les conventions ou contrats territoriaux permettent de mobiliser les dispositifs et moyens financiers en faveur de l'attractivité, de la cohésion sociale, de la croissance durable et de l'emploi.

106 - S'INSCRIRE DANS LES POLITIQUES CONTRACTUELLES

ET DÉVELOPPER LES PARTENARIATS INTER-TERRITORIAUX

Depuis sa création, l'agglo est engagée dans différents dispositifs contractuels pilotés par la Région, avec le soutien du Département : le contrat territorial Occitanie, le contrat régional des bourgs-centres, le contrat Grands Sites Occitanie.

Alors que la nouvelle génération des politiques contractuelles régionales sera en œuvre en 2022, l'Etat déploie dès 2021 le contrat de relance et de transition écologique à destination des territoires de projets. Ces dispositifs permettent au territoire, notamment aux communes, d'accéder à de l'ingénierie et des financements pour réaliser leurs projets.

ACTIIONS

- › Poursuivre l'engagement de l'agglo dans les politiques contractuelles territorialisées dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de territoire, notamment auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Europe.
- › Réfléchir à des coopérations inter-territoriales dans une logique de dialogue, d'échanges, de réciprocité.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

107 - SUIVRE ET ÉVALUER LE PROJET DE TERRITOIRE DANS UNE

LOGIQUE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Le 13 décembre 2017, à peine un an après sa création, l'agglo adoptait son projet de territoire. Après trois années d'existence, l'agglo a procédé à son actualisation. Le projet de territoire fixe les grandes orientations pour les six prochaines années et au-delà. Il se veut dynamique, évolutif, participatif. L'évaluation constitue un outil de pilotage du projet qui permet d'accompagner la décision politique, d'améliorer les pratiques de développement et de maintenir la mobilisation des acteurs.

ACTIIONS

- › Tout au long de sa mise en œuvre, instaurer une démarche d'évaluation du projet de territoire dans une logique d'amélioration continue : définir des indicateurs et un calendrier d'évaluation, organiser la participation, miser sur la transférabilité des actions innovantes dans leur conception, faire évoluer le projet de territoire.
- › Réaliser un bilan à mi-mandat.

2021 2022 2023 2024 2025 2026





RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DE FOIX, VILLE-CENTRE DE L'AGGLO

Les intercommunalités sont au cœur des politiques de renouvellement urbain et de revitalisation des territoires. A ce titre, l'agglomération exerce aux côtés de la ville de Foix la compétence « politique de la ville » et son pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » à travers le nouveau projet national de renouvellement urbain. Elle est également engagée dans le dispositif Action cœur de ville dont la ville de Foix est lauréate, ainsi que dans l'opération de revitalisation de territoire qui se déploie à l'échelle des communes de Foix, Varilhes, Verniolle et Montgailhard.

Reconstruction de trois logements et d'un commerce rue Lafaurie - Foix



108 - CONDUIRE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET SON PILIER

« CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN »

Cette politique de cohésion sociale et urbaine envers les quartiers défavorisés trouve sa traduction au niveau local à travers le contrat de ville centre-ancien de Foix 2015-2022 et son avenant : le protocole d'engagements renforcés et réciproques.

La convention dite « ANRU » 2019-2025 vise à requalifier le quartier prioritaire du centre ancien dans le respect du cadre fixé par le contrat de ville.

ACTIIONS

- › Mettre en œuvre les engagements issus du contrat de la ville de Foix et ses avenants (animation, programmation, partenariats, gouvernance).
- › Mettre en œuvre la convention de renouvellement urbain de la ville de Foix (animation, programmation, partenariats, gouvernance).

2021 2022 2023 2024 2025 2026

109 - DÉPLOYER ACTION CŒUR DE VILLE ET L'OPÉRATION

DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

Signée le 28 septembre 2018, la convention-cadre Action cœur de ville (ACV) a pour objet de mettre en œuvre le programme de revitalisation du cœur de la ville de Foix et de l'agglomération.

L'opération de revitalisation de territoire (ORT) qui la complète s'étend aux communes de Varilhes, Verniolle, et Montgailhard. Sa mise en conformité avec la future opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain (Opah-RU) et la mobilisation des outils juridiques, financiers et fiscaux qu'elle propose, seront un gage de la réussite du programme.

ACTIIONS

- › Mettre en œuvre les engagements issus de la convention-cadre ACV et de ses avenants (animation, programmation, partenariats, gouvernance).
- › Mettre en conformité l'opération de revitalisation de territoire avec la future Opah-RU par la signature de l'avenant n°2 de l'ORT.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

4

ASSEOIR LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET AMÉLIORER LA COMMUNICATION

4

ENRICHIR LA DÉCISION POLITIQUE, DYNAMISER LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RAPPROCHER LES CITOYENS DE L'AGGLO



La participation citoyenne enrichit les politiques publiques et favorise les liens entre les habitants et les collectivités. En créant son conseil de développement (Codev), l'agglo a marqué sa volonté de donner la parole à la société civile et de l'impliquer dans le processus décisionnel, forme de démocratie continue. Par ailleurs, la dynamique communautaire est encore peu perçue et souvent peu comprise. L'échange constant d'informations entre élus et citoyens est essentiel dans un contexte où la recomposition territoriale a impliqué l'émergence d'un nouveau projet institutionnel et où le lien social et politique se construit progressivement.

Réunion du conseil de développement de l'agglo



II - ANIMER ET ACCOMPAGNER LE FONCTIONNEMENT DU CODEV

Installé en juillet 2019, le Codev est déjà fortement engagé : avis sur le bilan du projet de territoire et contributions à son actualisation, mise en place d'un débat citoyen, appel à contributions citoyennes, bilan et analyse de son fonctionnement... L'agglo apporte les conditions nécessaires à sa pérennité et au maintien de la dynamique citoyenne.

ACTIIONS

- › Apporter les moyens humains, logistiques et financiers nécessaire à l'animation et au fonctionnement du Codev.
- › Co-élaborer avec les élus communautaires un pacte de coopération et de consultation du Codev et d'association des habitants.

2021 2022 2023 2024 2025 2026

III - RENFORCER LA COMMUNICATION SUR L'ACTION DE L'AGGLO

Le bilan de ses trois premières années d'existence a permis à l'agglo d'identifier différents besoins en matière de communication, notamment la nécessité de communiquer sur ses services et de rendre l'institution plus visible et compréhensible vis-à-vis de l'exercice de ses compétences, de mettre au cœur de la communication le projet de territoire et ses actions phares, de faire la promotion du territoire via le marketing territorial et d'accroître les relations avec les habitants du territoire, les élus communaux et les agents de l'agglo, pour une plus grande appropriation de la structure et de son rôle dans la vie locale.

ACTIIONS

- › Organiser la communication à plusieurs niveaux : envers les habitants et les partenaires institutionnels, envers les élus du territoire et les agents de l'agglo : mettre en place des outils de communication (site internet, réseaux sociaux, magazine, relations presse, évènements, vidéo de promotion...).
- › Renforcer l'ingénierie : créer un poste de chargé de communication.

2021 2022 2023 2024 2025 2026



Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes

1A avenue du Général de Gaulle - 09000 FOIX
Tél. : 05 34 09 09 30 - accueil@agglo-pfv.fr

... www.agglo-foix-varilhes.fr ...